43e ANNÉE. — 1894

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 et 1889

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

QUATRIÈME SÉRIE. — TROISIÈME ANNÉE

N° 2. — 15 Février 1894



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Feikema, Caarelsen et Cie.
LEIPZIG. — F. A. Brockhaus.
BRUXELLES. — Librairie évangélique.

1894

SOMMAIRE

Avis. — *Les Tables du* Bulletin *de 1893 accompagnent ce fascicule.*

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8° de 56 pages avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante : 1 fr. 50.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

Études historiques

LES PREMIÈRES PROFESSIONS DE FOI
DES PROTESTANTS FRANÇAIS

1532 — 1547

Peu de questions ont soulevé autant de discussions, fait couler autant d'encre, et, hélas! de larmes, que celles qui tiennent aux confessions de foi. L'ignorer serait aussi puéril qu'il serait difficile d'en donner et peut-être prématuré d'en dire les vraies raisons. Mais s'il est superflu de troubler par une dissertation de plus un débat déjà obscur, il ne l'est pas de faire connaître des documents qui peuvent l'éclairer ; ou plutôt c'est un devoir de substituer à des arguments presque toujours théologiques, des faits précis et certains. C'est le seul but de cet article strictement historique[1].

I

Lorsqu'on parle de la confession de foi des Églises réformées françaises, tout le monde sous-entend la confession de 1559, dite de la Rochelle parce qu'au synode de 1571, tenu dans cette ville, le texte en a été définitivement arrêté. Il suit de là que lorsqu'on veut retrouver l'expression authentique

1. Je n'ai, à dessein, pas multiplié les notes qui pourraient accompagner presque chaque paragraphe, mais n'ai mis que celles qui étaient indispensables.

et *primitive* de « la créance de nos pères », comme on disait jadis, on nous cite ce texte.

On oublie que si la date de 1559 est celle de la première assemblée synodale qui peut être considérée comme une représentation de la majorité des Églises réformées alors existant en France, — elle n'est nullement celle de l'origine de ces dernières. — Non seulement, depuis quatre ou cinq ans déjà plusieurs d'entre elles étaient régulièrement constituées; mais il est aujourd'hui avéré que dans beaucoup de lieux des groupes de chrétiens évangéliques et des assemblées souvent régulières existaient depuis un nombre d'années beaucoup plus considérable.

En un mot, l'une des erreurs qu'on propage en ne faisant remonter que jusqu'à 1559 la rédaction et la publication d'une profession de foi, c'est de laisser croire que nos Églises ne datent que de cette époque, et que les chrétiens qui les composaient, attendirent jusqu'à ce moment pour prendre conscience de leur foi et tenter de la formuler. En réalité, les dates de 1559 à 1562 sont bien plutôt celles de l'organisation uniforme et de la manifestation publique de groupes religieux existant depuis plus ou moins longtemps et s'édifiant aussi régulièrement que possible dans des assemblées diverses, mais uniformément secrètes. Et il tombe sous le sens qu'une foi commune, — sinon officiellement et définitivement formulée, — servait d'aliment religieux, de moyen de propagande et de lien spirituel à ces chrétiens dispersés ou groupés suivant la diversité des conditions locales favorables ou défavorables à leur naissance et à leur développement.

Si, ce qu'il est difficile de contester, les premières assemblées remontent aux années 1522 à 1525 et ne cessèrent dès lors de se multiplier, — malgré de nombreux arrêts et des dispersions souvent fatales, — on voit que la Réforme française a mis environ trente-cinq ans, un peu plus que la durée d'une génération humaine, à se développer suffisamment pour former un corps auquel la royauté dut reconnaître un minimum de droits à l'existence[1].

1. Jusqu'en 1562 les édits concernant les protestants ne font que multiplier les interdictions les plus rigoureuses et les pénalités les plus diverses.

Quelle fut, pendant ces trente-cinq ou quarante années, la foi religieuse de cette première génération de protestants français? A-t-elle été formulée dans des documents assez sommaires pour qu'on puisse leur donner le nom de confessions ou de professions de foi? Et si ces documents existent, leurs affirmations sont-elles identiques avec celles de la Confession de 1559? — Tels sont quelques-uns des intéressants problèmes, à la solution desquels je voudrais apporter une très modeste contribution.

II

Il faut tout d'abord, afin de bien poser les termes de ces petits problèmes, se rappeler un fait capital que généralement on oublie de relever : dans plusieurs pays voisins de la France, le protestantisme formula ses doctrines dans des documents officiels, longtemps avant 1559. Ce fait serait insignifiant, ou du moins perdrait beaucoup de sa signification s'il s'agissait de pays étrangers non seulement géographiquement mais encore moralement. Il s'agit au contraire de pays en relations constantes avec le nôtre et où surtout nos protestants connaissaient et considéraient comme des frères beaucoup de coreligionnaires.

On sait qu'en 1530, à l'occasion de la diète d'Augsbourg, trois confessions de foi furent présentées : 1° celle des princes luthériens que Mélanchton avait rédigée et qui eut seule les honneurs d'une lecture publique (*Confessio augustana*, ou confession d'Augsbourg); 2° celle que Zwingle envoya directement à Charles-Quint par un messager spécial (*Confessio zwingliana*); 3° celle que les théologiens strasbourgeois Bucer et Capiton rédigèrent à la hâte, lui firent remettre le 11 juin, au nom des villes de Strasbourg, Constance, Memmingen et Lindau, et qui, pour cette raison, fut appelée *Confessio tetrapolitana*. — Quatre ans plus tard (1534), parut la *confession des Bâlois*, et, en 1536, au nom de Zurich, Berne, Bâle, Strasbourg, Constance, Saint-Gall, Schaffhouse, Mulhouse (en Alsace), Bienne, etc., la *première confession helvétique*.

Celle-ci accentuait, beaucoup plus que la tétrapolitaine, les doctrines distinctives des réformés zwingliens, notamment sur l'article de la Sainte-Cène.

Tous ces documents donnèrenl lieu à d'interminables négociations et controverses et eurent un grand retentissement. Or ils semblent avoir passé absolument inaperçus en France. Non seulement ils ne paraissent pas avoir été traduits dans notre langue, mais il n'y est fait allusion, à ma connaissance du moins, dans aucun des nombreux procès pour hérésie qui furent intentés à ceux qu'on appela « luthériens » jusque vers 1560.

Ce fait est d'autant plus frappant que, dès 1531, par exemple, on trouve chez Etienne Lecourt, curé du petit village de Condé-sur-Sarthe près d'Alençon, le texte français des neuf thèses que Berthold Haller et François Kolb avaient soutenues publiquement à Berne en janvier 1528, afin d'entraîner cette ville dans la Réforme[1]. Et que peu après, comme je l'ai raconté ici même, outre plusieurs petits traités traduits de ceux de Luther et antérieurs à 1530, on en trouve un dernier qui n'est autre que la traduction du petit catéchisme du réformateur saxon, imprimé et publié en France, peut-être à Alençon, par Simon Dubois[2].

Est-ce par hasard *qu'après* 1530, on ne trouve plus trace, chez les prétendus « luthériens » de France, de l'influence de Luther attestée, pour plusieurs années antérieures, par l'existence de ces traductions ? — Il faut, en effet, descendre jusqu'en 1561 pour en retrouver une autre, savoir le *Traicté très excellent de la liberté chrestienne, composé par Martin Luther...* Et ce n'est pas parce qu'il inclinait au luthéranisme, que le traducteur, sans doute Jean Crespin, donna au public français un livret célèbre depuis quarante ans. Voici, en effet, d'après son *Epistre au lecteur*, ses raisons :

« ...Pour obvier aux deux inconveniens, tant de ceux qui abusent « malheureusement de la saincte parole de Dieu[3], que de ceux qui,

1. *Bull.*, 1887, p. 300.
2. *Bull.*, 1887, 664; 1888, 155, 432, 500.
3. Préoccupation qui ressort déjà de cette citation de Gal. V inscrite

« ou par ignorance, ou par meschanceté en (*lisez* la) detractent, il « nous a semblé bon de mettre en nostre vulgaire français ce petit « traicté, que jadis Martin Luther, homme de saincte et heureuse « mémoire, avoit composé en latin, et envoyé au pape Léon, environ « trois ans après qu'il avoit commencé à écrire contre les abus... »

Le hasard, toutefois, est une explication trop commode pour qu'on s'en contente en histoire. D'autres indices permettent, d'ailleurs, de serrer d'un peu plus près la réponse.

Il est certain que, déjà avant 1530, les protestants français inclinaient plutôt vers les idées de Zwingle que vers celles de Luther. Ainsi, on remarque que précisément dans les *Quatre instructions fidèles pour les simples et les rudes*, c'est-à-dire dans la traduction du petit catéchisme du Réformateur allemand (antérieure à 1532), le traducteur s'écarte de l'enseignement de ce dernier. Celui-ci avait dit : « *Le sacrement de l'autel est le vrai corps et le vrai sang de notre Seigneur Jésus Christ sous les espèces du pain et du vin, institué par Christ lui-même pour être mangé et bu par nous chrétiens*[1]. » Et voici ce que dit le traducteur : *Le sacrement de la Cène est le corps et le sang de Jesuchrist ainsi que Jesuchrist le disoit et entendoit, institué de luy en espèce de pain et de vin : affin que les chrestiens mangeans et beuvans prinsent ce sacrement en la commémoration, recordation et souvenance de luy* (fol. XXI v° et XXII r°). — On distingue nettement, n'est-il pas vrai, le souci du traducteur anonyme de ne pas forcer l'interprétation de ce passage tant controversé dans un sens plutôt que dans l'autre.

A côté de ce fait significatif et nullement isolé, il convient d'en mentionner un ou deux autres pour expliquer comment l'influence luthérienne, incontestable jusque-là en France, ne s'y fait plus sentir après 1530. Le célèbre colloque de

sur le titre avant la date de MDLXI : *Frères, vous estes appelez en liberté : seulement ne mettez point la liberté en occasion à la chair ; mais servez l'un et l'autre par charité.*

1. Voici le texte latin, pas très clair, il faut en convenir, de ce paragraphe : *Sacramentum altaris est verum corpus et verus sanguis Domini nostri Jesu Christi, sub pane et vino nobis christianis ad manducandum ac bibendum ab ipso Christo institutum.*

Marbourg, où, malgré les plus grands efforts, le dissentiment entre Luther et les théologiens réformés aboutit à une rupture aussi irrémédiable que malheureuse, est du mois d'octobre 1529. Et si l'on objectait qu'après tout ce colloque n'eut lieu qu'entre Réformateurs étrangers à la France, je répondrais qu'au moins un Français pur sang, jusque-là favorable à Luther, savoir François Lambert d'Avignon était alors en Hesse et fut définitivement gagné à l'Église réformée.

Enfin, l'année 1529 est aussi celle du supplice de Louis de Berquin qui avait, dans une certaine mesure, propagé en France certains écrits de Luther. Ce supplice fit fuir momentanément beaucoup de ses amis qui trouvèrent un refuge en Suisse et à Strasbourg, c'est-à-dire dans les pays acquis aux opinions condamnées par l'intransigeance de Luther à Marbourg. — N'oublions pas non plus qu'à partir de ce moment il surgit en Suisse toute une littérature religieuse française, dont le catalogue, patiemment dressé par les savantes et délicates recherches de M. Théophile Dufour, s'élève à près de 40 numéros pour les années 1533 à 1540[1]. Les premières productions de cette littérature neuchateloise puis genevoise, très réformées quant à la doctrine, furent surtout polémiques, voire satiriques, moralités, chansons, traités mordants dénonçant et ridiculisant les vices et les superstitions contre lesquels protestait la Réforme. Elles pénétrèrent en France et achevèrent d'accentuer l'orientation antiluthérienne des plus ardents parmi les protestants français.

III

Mais si l'on comprend maintenant pourquoi la confession d'Augsbourg et les idées plus spécialement luthériennes sur la présence matérielle du Christ dans la sainte Cène n'ont pas eu de succès en France, comment expliquer qu'on ne rencontre pas davantage, chez nous, de traces de la confession

1. Voy. sa *Notice bibliographique,* en tête du *Catéchisme français de Calvin,* Genève, Georg, 1878.

de Bâle ou de la première confession helvétique de 1536?

Ce n'est nullement, comme on pourrait le croire, qu'en France on n'éprouvât pas le besoin de ce moyen commode pour grouper autour d'un même drapeau, aux couleurs non équivoques, les décidés et les hésitants, et faire par cette manifestation publique, le départ entre deux camps jusque-là confondus dans la mêlée.

Voici, en effet, ce qui se passa à Paris, lorsqu'en 1533, les prédications publiques, puis les instructions particulières de Gérard Roussel, docteur en théologie, d'Elie Couraut et de Bertaut, moines augustins, eurent été interdites puis supprimées par l'emprisonnement des deux premiers et par la fuite du dernier :

> Ainsi les fidèles, se voyant destituez de toute doctrine et exhortation, furent grandement desplaisans et desolez : qui fit qu'aucuns particuliers, par un soudain mouvement, et sans autre advis de ceux qui les eussent mieux conseillez, délibérèrent d'envoyer aux villes proches de Suisse, où l'Évangile commençoit estre presché, pour avoir un sommaire de ce qu'on donneroit à conoistre au peuple pour instruction de la foi et religion chrestienne[1]...

C'est donc bien une sorte de profession de foi qui pût servir de guide et de drapeau que cherchaient ces « particuliers », ésperant suppléer par sa diffusion à l'absence de tout enseignement régulier. Malheureusement cette députation, revêtue d'une autorité insuffisante, fut confiée à un « serviteur » d'un apothicaire du roi, qui semble avoir aussi peu douté de lui-même qu'il était incapable de comprendre l'importance de sa mission : « La charge en fut baillée à un nommé Féret, serviteur d'un apoticaire du roi François[2]. » — Il prit conseil — logiquement, car il y a une logique dans les petites choses comme dans les grandes — là où un autre ne se serait sans doute adressé qu'avec réserve.

Parmi les réfugiés français, il y avait alors, à Neuchâtel, deux Lyonnais, Pierre de Wingle et Antoine Marcourt, hommes de beaucoup d'esprit et même de goût, mais très avancés et

1. Crespin, *Histoire des martyrs*, éd. de Toulouse, 1881, I, 297.
2. *Ibid.*, 298.

très chauds comme nous dirions aujourd'hui. De plus, au moment où Féret vint les voir et leur raconter comment, à Paris, on traitait des novateurs aussi réservés que Gérard Roussel et Couraut, ils étaient excités au plus haut degré par d'autres nouvelles : un compatriote, le chirurgien *Jean Pointet* venait d'être brûlé à Paris (avril 1534[1]), en attendant qu'un de leurs amis, le jacobin *Alexandre Canu*, qu'ils avaient peut-être poussé à évangéliser Lyon, subît le même sort au parvis Notre-Dame (17 juin 1534[2]). Nul doute aussi qu'ils fussent très préoccupés du marchand genevois *Baudichon de la Maison-Neuve*, auquel on faisait alors le procès à Lyon, et de la lutte si ardente qu'à Genève même *Guillaume Farel* soutenait jour après jour pour le triomphe de la Réforme, pendant que son frère *Gaucher* gémissait dans les prisons de Gap. — On le voit, l'atmosphère religieuse était chargée d'électricité, et au lieu d'une profession de foi simple, modérée, conciliante autant que possible, Féret fit imprimer par Pierre de Wingle et remporta à Paris, une véhémente diatribe « d'un stil tranchant et foudroyant », sortie de la plume mordante d'Antoine Marcourt, et toute entière dirigée « contre ceste pompeuse et orgueilleuse messe papale par « laquelle le monde, si Dieu bientost n'y remédie, est et sera « totalement ruiné, perdu et abysmé ! »...

Ce placard agressif, ce traité incendiaire, voilà donc la première profession de foi, publiquement émanée de Français soi-disant luthériens, le premier « sommaire de ce qu'on « donnerait à connaître au peuple pour instruction de la foi « et religion chrétienne ». — Répandue sous forme d'affiche en même temps que de traité, avec la même impétuosité avec laquelle elle avait été rédigée, elle eut un retentissement immense et fut malheureusement considérée, dans les régions officielles, comme le manifeste de la Réforme française.

On sait qu'une de ses conséquences les plus graves fut de rejeter définitivement François Ier dans la réaction cléricale, et de faire périr dans les flammes ou disperser aux quatre

1. Herminjard, *Corr. des Réf.*, III, 162.
2. *Bull.*, 1890, 255.

vents les premiers groupes protestants, surtout de la capitale. Mais il y en eut beaucoup d'autres. Désormais tous ceux qui inclinaient vers les opinions de Zwingle ou des Suisses sur la Sainte Cène, c'est-à-dire qui y voyaient surtout un acte de commémoration, furent appelés *sacramentaires*, comme qui dirait insulteurs de la messe, blasphémateurs du saint sacrement. On les rechercha, on les tortura, on les fit périr dans les plus effroyables supplices, et le roi les excepta, *même s'ils abjuraient*, des lettres de pardon du 16 juillet 1535 par lesquelles il promettait la vie sauve et la restitution de leurs biens *non confisqués* aux fugitifs qui reviendraient et feraient leur soumission.

On comprend, n'est-il pas vrai, que les confessions de foi suisses aient eu peu de succès lorsqu'on vit le résultat du placard de 1534, infiniment plus violent, il est vrai, mais venant du même pays et au fond inspiré par les mêmes idées.

IV

Pourtant il restait des protestants en France, et les assemblées reprirent. Ils n'étaient qu'une minorité, importante néanmoins si nous en jugeons par le nombre et parfois la qualité de ceux qu'on retrouve un peu plus tard, vers 1539, dans les prisons et sur les bûchers. Quelles étaient leurs idées et leurs dispositions ? On peut répondre, sans craindre de beaucoup se tromper : c'étaient des modérés, car, ce que nous appellerions aujourd'hui la gauche avancée, avait été dispersé par la tempête de 1535, en attendant de se reformer, beaucoup plus tard, en corps d'armée compact.

C'était le parti primitif qui, à quelques exceptions près, n'avait pu être englobé dans les poursuites contre les sacramentaires[1], celui d'abord qui, avec Jacques Lefèvre, Gérard Roussel et surtout Marguerite d'Angoulême, avait poursuivi

1. Je ne sais si l'on aura remarqué, dans mon article sur *Etienne de La Forge* (*Bull.*, 1890, 270), que le roi n'accorda à sa veuve la petite propriété qu'elle sollicitait, après s'être remariée avec Jean Cleberg, que si elle pouvait prouver que son mari n'était pas sacramentaire.

la Réforme sans rompre ouvertement avec l'Église catholique. Ces « Nicodémites », ainsi appelés plus tard parce qu'ils ressemblaient à Nicodème, le disciple secret de Jésus, devinrent si nombreux vers le milieu du XVI[e] siècle, que les réformateurs composèrent plusieurs écrits pour dénoncer leurs inconséquences et l'apparente hypocrisie de leur attitude[1]. Si, toutefois, il n'y avait eu dans cette droite modérée que des protestants timides ou honteux, elle n'aurait pas tardé, sauf ceux qui finirent dans le mysticisme, par être entièrement absorbée dans la réaction catholique et cléricale qui se dessine et s'affirme de plus en plus énergiquement dès le premier tiers du XVI[e] siècle. Car on sait que, pour cette dernière, l'objectif essentiel fut bientôt d'empêcher la séparation *extérieure* d'avec l'Église romaine.

Mais, à côté d'hommes que retenait la crainte du schisme et surtout des supplices et des confiscations, il y en avait beaucoup d'autres, plus conséquents, — au besoin jusqu'au martyre inclusivement, — qui néanmoins préféraient attendre patiemment une solution, plutôt que de la précipiter avec éclat. C'est de ces derniers que parle Crespin, lorsqu'à propos du manifeste agressif d'Antoine Marcourt, dont il nous a fort heureusement conservé le texte, il écrit :

> Ces placars et petits livrets communiquez à Couraud et autres gens de jugement, ils ne trouvèrent pas bon telle manière d'enseigner, combien que la doctrine fust saincte et véritable, et dissuadèrent qu'on ne les attachast ni semast, et que cela ne feroit qu'animer la rage des adversaires, pour augmenter la dispersion. Toutefois le zèle, ou plutôt l'impétuosité d'aucuns, qui ne regardoyent qu'à leurs affections bouillantes, le gagna (c'est-à-dire l'emporta)[2].

Ce sont ces patients, incapables de tromper leur conscience en renonçant à l'Évangile, mais tout aussi incapables de ne voir dans la religion qu'une affaire de pure logique, et par conséquent de briser tous les liens qui les rattachaient tant

1. Parmi ces écrits un des plus curieux est le *Temporiseur*, sur lequel on trouvera de fort intéressants détails dans F. de Schickler, *les Églises du Refugé en Angleterre*, III, 7, ss.
2. Crespin, *op. c.*, 302.

au passé qu'au présent, et de ne pas espérer contre toute espérance une réformation de l'Église, ce sont ces ennemis de toute violence qui ont sauvé la Réforme française. Sans eux, sans leur ténacité paisible et persévérante, elle aurait à vues humaines, certainement sombré dans la terrible et inéluctable répression qui signala les dernières années du règne de François I[er] et tout celui de Henri II[1]. On se demande souvent, en présence du grand nombre de huguenots et d'Églises organisées qui semblent sortir de terre vers 1560, d'où vient cette moisson extraordinaire ? C'est, n'en doutons pas, le résultat de vingt ou vingt-cinq années de ces semailles sanglantes où l'on ne sait ce qui l'emporte, de la cruauté des bourreaux ou de la patience des victimes.

V

Quelle fut la foi de ces dernières ? — Peut-on déjà les appeler calvinistes parce que la première édition de l'*Institution* parut en latin, à Bâle, dès 1536 ? Assurément ce premier exposé systématique de la doctrine réformée est un résultat direct, et peut-être le plus important, des autodafés de 1535. Car, dans la pensée de Calvin, ce fut une réponse aux persécuteurs et une justification des martyrs. Mais l'effet en fut plus grand à l'étranger qu'en France. On ne retrouve même pas de traces, dans notre pays, du résumé que Calvin en publia, dès l'année suivante, 1537, en langue française, d'abord sous forme d'*Instruction*, c'est-à-dire de catéchisme, puis sous celle, plus abrégée, de *Confession de la Foy laquelle tous bourgeois et habitans de Genève et subjectz du pays doyvent jurer de garder*[2]. Il est vraisemblable que ces deux opuscules, un des premiers et des plus importants résumés de la foi réformée, tirés à un grand nombre d'exemplaires, pénétrèrent en France. Mais, d'une part, aucun document précis n'est encore venu confirmer cette supposition, et, d'autre part, il

1. Voy. ma *Chambre ardente*.
2. Découvertes par M. Bordier et rééditées en 1878, par MM. A. Rillet et Th. Dufour.

ressort de beaucoup de témoignages que l'influence de Calvin ne devint prépondérante en France que plusieurs années après l'apparition de la première édition française de l'*Institution*, laquelle est de 1541[1].

Si l'influence dominante de Calvin a été relativement tardive, n'a-t-elle pas été précédée par celle de Farel? Celui-ci, qui rompit de si bonne heure avec les moyenneurs, n'a-t-il pas publié dès 1524 ou 1525 une *Sommaire et briefve déclaration d'aucuns lieux fort necessaires à chascun chrestien...* sorte de manuel populaire qui fut souvent réimprimé, notamment en 1534 et 1538[2] ? Rien n'est plus exact, mais, outre que personne n'a encore vu l'édition de 1524, ce livre ne paraît guère s'être répandu en France peut-être parce qu'il parut sans doute dans le pays de Montbéliard et plus tard en Suisse qui fut le véritable, et pendant longtemps, sauf Metz et Gap, l'unique théâtre des exploits du fougueux Dauphinois.

Pour peu qu'on s'en tienne aux faits dûment constatés, on reconnaîtra que, jusque vers le milieu du XVIe siècle, on trouve entre les mains des premiers luthériens français, après 1530, d'abord et surtout le Nouveau Testament français. Il est vrai qu'à Paris où plusieurs éditions se succédèrent rapidement de 1523 à 1525, il ne fut pas réimprimé une seule fois dans notre langue entre 1525 et 1566[3]. Ce fait ne démontre-t-il pas l'efficacité des mesures prises par la Faculté de théologie et par le Parlement pour supprimer cette première source de l'hérésie protestante? Mais cette puissante répression ne put heureusement empêcher le livre de paraître souvent à Anvers, en Suisse, et même tout près de la Suisse, à Lyon où parut, outre une édition de Pierre de Wingle (1529) et celle d'Étienne Dolet (1542) qu'on n'a pas encore retrouvée, une

1. Quelque rapidement que, même au XVIe siècle, s'établisse la réputation de certains livres ou auteurs, il faut presque toujours quelques années pour qu'elle pénètre dans les masses, surtout dans les pays comme la France où le pouvoir royal et judiciaire était déjà puissamment organisé.

2. Voy. l'édition donnée par feu G. Baum, à Genève, chez Fick en 1867. En supposant qu'elle reproduise le texte de 1524, il suffit de la parcourir pour voir qu'il s'agit ici bien plutôt d'un manuel que d'une brève profession de foi.

3. Renseignement dû à l'obligeance de M. Douen.

édition catholique française en 1540. Il fallait plus que du courage, il fallait le dévouement que la foi peut seule inspirer pour introduire en France une marchandise aussi rigoureusement poursuivie. Ce dévouement ne fut heureusement pas rare, témoin la condamnation de plus d'un porte-balles, et la fréquente interdiction des saintes écritures en langue vulgaire.

Après le Nouveau Testament, ce qu'on rencontre le moins rarement, outre le Psautier et quelques-uns des traités polémiques imprimés à Neuchâtel, ce sont des opuscules qui condensaient la substance de la Bible en un choix de versets. Je n'en citerai que deux qui furent souvent réimprimés, bien qu'ils soient devenus fort rares: *les Oraisons des sainctz pères, patriarches, prophètes, juges, roys, et des hommes et femmes illustres et aussi des apostres tant de l'Ancien que du Nouveau Testament*, c'est-à-dire un recueil de prières extraites de la Bible[1], et *la Fontaine de vie* dont cette courte préface indique suffisamment l'esprit :

Icy, avez vous, Liseur debonnaire, consolative escripture de la miséricorde de Dieu, laquelle nous doibt fort entretenir en ce temps icy plein de tristesse, où nous demourons du tout malheureux et perduz. Pourtant pourrez vous en toutes voz adversitez et tribulations, puyser hors de ceste Fontaine grand soulas et douceur, sans grand labeur pour chercher en la Bible. Quand aussi vous voudrez consoler les malades, ou tous povres cœurs tristes, vous trouverez icy ce que vous y duyra singulièrement. Considérez et méditez combien diligentement vous estes tenu d'éviter le mal, duquel Dieu se complaint en Hieremie au deuxième chapitre : Deux maux a faict mon peuple, ils m'ont délaissé la fontaine des eaux de vie, et ilz se sont fouy des citernes qui ne peuvent contenir eau[2].

Enfin, ce qui cadre d'ailleurs parfaitement avec l'esprit essentiellement biblique et aussi peu confessionnel que pos-

1. Ce recueil, compilé à Strasbourg par Othon Brunfels et publié en latin (1528) parut ensuite à Paris, chez Wechel en 1530 (latin), puis la même année (19 août) s. l. en français; — puis à Lyon 1538 (frères Frellon, latin), 1542 (E. Dolet), 1543 et 1544 (J. de Tournes, en français comme chez Dolet).

2. Extrait d'une édition de 1564 citée *Bull.* 1889, p. 101. — Il y eut une édition à Paris en 1542, chez Arnoul Langelier et peut-être une autre, à Lyon, chez Dolet (cf. *Bull.* 1885, 23).

sible d'une piété qui redoutait la lutte, on trouve aussi des *Sommes* ou *Sommaires de l'Écriture sainte*[1] ou des *Livres du Vieil et du Nouveau Testament*, ou encore l'*Instruction familière des chrétiens*. Je n'ai encore pu identifier avec certitude qu'un seul de ces derniers livrets, et j'y ai précisément rencontré ce qu'on pourrait appeler la contrepartie du placard de 1534 contre la messe, le vrai manifeste ou la profession de foi des modérés, de ceux qui ne se dissimulaient pas la gravité du schisme, mais qui évitaient tout ce qui aurait pu le précipiter.

VI

Je viens de dire qu'entre 1525 et 1566 personne n'osa imprimer à Paris le Nouveau Testament français. Il se trouva pourtant un homme qui tenta d'éluder cette inqualifiable proscription des livres saints, en les mettant entre les mains, sinon du peuple lui-même, du moins de ceux qui avaient mission de l'instruire. Cet homme ne fut autre que le savant et célèbre typographe Robert Estienne. Bien que ses convictions très protestantes ne fussent un secret pour personne, il tint bon à Paris jusque vers 1550 et profita de l'estime dont il jouissait à la cour, à cause de ses talents professionnels, pour multiplier les éditions de la Bible latine. A partir de 1528, date de la première, elles se succédèrent en 1532, 1540 et 1545 sans parler du Nouveau Testament, également en latin (1523, 1541 et 1543). Mais, ce qui doublait, triplait le prix de cette propagande indirecte, ce sont les annotations de plus en plus nombreuses et importantes, ajoutées en marge du texte pour le rendre plus intelligible et en serrer de plus près le sens original. Si l'on jette les yeux sur un exemplaire

1. On sait qu'en 1523, parut en français une *Summe de l'Escripture saincte* (Bâle, Thomas Volff), dont il a été publié en 1879 une édition retraduite de l'italien. Ce livret, qui, entre 1520 et 1530, parut en plusieurs langues, est sans doute d'origine flamande (Voy. Benrath, *Die Summa der heiligen Schrift* (1880). Il se peut aussi que ce titre désigne l'une ou l'autre des éditions du manuel de Farel, d'ailleurs fort peu polémique et relativement modéré.

de l'édition de 1545, on verra que ces annotations ont fini par occuper presque autant de place que le texte lui-même, et forment, avec ce dernier, un ensemble qu'aucun savant, je dis plus, aucun typographe ne pourrait plus reproduire sans le secours d'un grand nombre de collaborateurs.

Enfin, — et c'est par là que cet homme traqué pendant vingt ans par la foule des ignorantins fit œuvre de propagande populaire, et interpréta, sans le vouloir peut-être, la foi simple de tous ceux qui pensaient et luttaient comme lui, — déjà en tête de sa Bible de 1532, il inséra, en grandes et belles lettres romaines, un abrégé ou sommaire de l'enseignement biblique intitulé :

Haec docent sacra Bibliorum scripta[1].

Cette courte profession de foi chrétienne ne renfermant presque pas un mot qui ne soit emprunté à la Bible, traite successivement de Dieu, de la création de l'homme, du péché, de la promesse que Dieu enverrait J.-C., de la Loi, de Jésus-Christ, de son sacrifice, de la Foi, du Saint-Esprit, de la charité, de la justification par la foi et des bonnes œuvres, de la sanctification, enfin du jugement et de la vie éternelle. Elle fut tirée à part, complétée et traduite en français. On la rencontre, avec les dix commandements, suivis de passages explicatifs

1. J'ai eu entre les mains un exemplaire de la Bible de 1532, à la bibliothèque de la ville de Caen. Voici ce que R. Estienne dit de cette édition dans ses *Censures :* « Premièrement, qu'avoye je faict, quelle estoit « mon iniquité, quelle offence avoye-je faicte, pour me persécuter jusques « au feu, quand les grandes flammes furent par eulx allumées, tellement « que tout estoit embrasé en nostre ville l'an M.D.XXXII, sinon pour ce « que j'avoye osé imprimer la Bible en grand volume, en laquelle toutes « gens de bien et de lettres congnoissent ma fidélité et diligence ? Et ce « avoye-je faict par la permission et conseil des plus anciens de leur col- « lège : dont le privilège du Roy rendoit bon tesmoignage : lequel je « n'eusse jamais impétré, si je n'eusse faict apparoir qu'il plaisoit ainsi à « messieurs nos maistres. Eulx toutesfois ayant l'occasion, me deman- « doient pour me faire exécuter à mort, crians sans fin et sans mesure, « à leur façon accoustumée, que j'avoye corrompu la Bible. C'estoit faict « de moy, si le Seigneur ne m'eust aidé pour monstrer de bonne heure « que j'avoye ce fait par leur authorité. »

et de très courtes remarques où se révèlent la finesse et la foi profonde de l'homme d'esprit et du chrétien[1], d'abord sous forme de minuscule traité de 16 feuillets[2] qu'on pouvait aisément dissimuler, ou joindre à d'autres livrets, puis sous forme de grand placard ou affiche. Il nous le dit d'ailleurs lui-même, dans cet éloquent fragment d'autobiographie trop peu connu, qu'il a intitulé *les Censures des théologiens de Paris*.

« L'an M.D.XL, j'imprimay derechef la Bible, en laquelle je restituay « beaucoup de passages sur l'original d'une copie ancienne, notant « en la marge la vraye lecture convenant avec les livres des Hebrieux, « adjoustant aussi le nom du livre escript à la main. Et lors de « rechef furent allumées nouvelles flammes : car ces preudhommes « de censeurs se desgorgérent à oultrance contre tout le livre, auquel « ils ne trouvoyent la moindre chose qui fust à reprendre, ne qu'ils « peussent eulx-mesmes redarguer, sinon *aux Sommaires*, qu'ils « appellent, disans en leurs censures qu'ils sentoyent leur hérésie. « Je poursuy néantmoins, et metz en avant autant qu'il m'estoit « permis par eulx, ce que le Seigneur avoit mis en mon cœur, « estant toutesfois intimidé, je le confesse, par leurs oultrageuses « menaces. *J'imprimay donc pour la seconde fois les commande-« mens et la Somme de l'Escripture*, *chacun en une fueille*, *de belle « et grosse lettre*, *pour les attacher contre les parois*. Qui est-ce qui « ne cognoist les fascheries qu'ils m'ont faictes pour cela? Combien « de temps m'a il fallu absenter de ma maison? Combien de temps « ay-je suyvi la court du Roy? Duquel à la fin j'obtins lettres pour

1. Qu'on en juge par cette remarque ajoutée au deuxième commandement : « Les chrestiens eslèvent images et statues aux saincts, pour réduire « en mémoire les beaux faicts qu'ils ont faict et souffert pour l'honneur de « Jesu Christ, mais ilz ne mettent point leur fiance en icelles, comme les « idolâtres ont mis toute leur espérance et fiance en leurs idoles. La peinc-« ture sert aux gens non sçavans, de ce que sert l'escripture aux gens « savans. »

2. Je viens d'en voir un intitulé : Le sommaire des livres du Vieil ou du Nouveau Testament. Les dix parolles ou commandemens de Dieu, s. d., mais portant la marque de R. Estienne, en tête d'un recueil de pièces de 1542 (Cat. de Lignerolles, I, n° 225). Ce doit être une édition de 1540, comme le placard in-folio dont R. Estienne parle ci-dessus et dont un exemplaire se trouve à la Biblioth. de la Société. J'ai aussi vu, chez M. A. Gaiffe, une édition in-16, latine et française, sortie des mêmes presses en 1547, et d'après l'arrêt contre les livres d'E. Dolet (*Bull.* 1885, 23), il semblerait que celui-ci l'ait aussi réimprimé.

« rèprimer leur forcénerie, par lesquelles il m'estoit enjoinct d'im-
« primer lesdicts commandemens et sommaires tant en Latin comme
« en François. Combien de fois m'ont-ils appelé en leur synagogue
« pour iceulx, crians contre moy qu'ils contenoyent une doctrine
« pire que celle de Luther? »

On trouvera plus loin le texte français de cette *Somme* ou profession de foi biblique[1], bien digne, après trois cent cinquante ans, d'être remise en lumière. Je m'assure que ceux qui la liront seront frappés de l'accent de noble fermeté, de simplicité sobre, et j'allais presque dire élégante qui distingue aussi bien l'esprit que la lettre écrite et moulée de ce témoignage chrétien d'un homme de bien. Rien qui trahisse la moindre réticence ou concession hypocrite à ce que l'Écriture sainte n'enseigne pas. Mais rien non plus qui ressemble de loin à une attaque même indirecte. On sent que ce grand propagateur et restaurateur du texte sacré n'a cessé de le lire pour son profit personnel et qu'il désire transmettre à ceux qu'il invite à le lire et à l'étudier, quelque chose de l'impression sereine et grande qu'il a reçue lui-même de la vérité révélée.

Enfin, ce qui frappe peut-être plus encore, lorsqu'on se remémore le temps, et la science prodigieuse de cet artisan dans la maison duquel les domestiques mêmes parlaient latin, c'est l'absence de formules théologiques, de phrases sentant l'école et offrant matière à distinctions et à discussions. C'est l'œuvre, non d'un théologien, d'un docteur, mais d'un laïque resté tel malgré une culture que bien peu de savants de son temps ont égalée.

Cet article, — bien incomplet — n'aurait pas été écrit si ce rôle modeste, mais nullement stérile, de Robert Estienne n'avait été et n'était encore oublié. Amis et ennemis ne

1. C'est le texte du placard, sans date, mais de 1540 d'après ce qui précède, qui est à la Bibliothèque de la Société. Ce texte est çà et là plus développé que celui qui se trouve en tête de la Bible latine de 1532. Il subit encore des modifications plus tard, ainsi qu'on peut s'en assurer en le comparant avec un exemplaire qui se trouve à la Société biblique de Paris, en tête d'une Bible de 1553. On comprend que nous ne puissions ici entrer dans l'examen de ces variantes qui seront, sans doute, fort intéressantes à étudier, lorsqu'on pourra en connaître les raisons.

voient-ils pas la Réforme française surtout sous l'aspect militant qu'elle n'eut que vingt ans plus tard lorsque, pour beaucoup, elle devint la négation de *tout* ce qui rappelait le catholicisme ? — A qui la faute si ce n'est à ceux qui, pendant un quart de siècle, ne répondirent que par la torture et les supplices à la paisible et secrète protestation de tout un peuple? La violence que rien ne justifie, aucune raison, ni d'État, ni de conscience, — ou plutôt l'iniquité et la cruauté finirent par lasser la patience des plus modérés, exaspérer la foi des moins agressifs. — On nous reproche souvent le caractère « tranchant », froid, voire intransigeant, des documents qui plus tard résument la foi et le culte de nos pères. On oublie que même le roseau violemment courbé à terre rebondit sur la face de celui qui le brutalise et que rien ne glace le cœur le plus vaillant comme la mauvaise foi élevée à la hauteur d'un principe. — Pourtant, n'est-ce pas au nom de l'Évangile du Christ, que ces maltraités s'élevèrent contre l'ordre de choses établi, et n'auraient-ils pas dû, comme celui qu'ils invoquaient sans cesse, pardonner à leurs bourreaux? C'est ce que firent, jusque sur l'échafaud, beaucoup de huguenots *avant et après* 1560 — et l'on ne sait que trop bien que tous nous avons fait de même il y a longtemps ; — mais n'est-ce pas aussi à un apôtre, à saint Paul, ignoblement souffleté sur l'ordre d'un grand prêtre, qu'échappa ce cri des opprimés : « Dieu te frappera, muraille blanchie! »

N. Weiss.

Documents

LE SOMMAIRE DE ROBERT ESTIENNE

ICY EST BRIEVEMENT comprins tout ce que les livres de la Saincte Bible enseignent à tous Chrestiens[1].

Dieu.
Deut. 6. I Timo. 2.
Gen. 17. Exod. 15.
Gen. 1. Psal. 103.
Exod. 3.
Jer. 9. Ro. 9.
I Cor. 12.
Rom. 9.
Isa. 45.
Jer. 18.

Premièrement nous enseignent qu'il est ung seul dieu, tout puissant, n'aiant fin ne commencement, qui de bonté infinie qui est en luy, a créé toutes choses par sa seule parolle. Duquel toutes choses proviennent : tellement que sans luy rien n'a estre. Qni faict justice et miséricorde, pareillement toutes choses en tous ainsi qu'il luy plaist; et ne fault point que aucun soit si hardy de luy dire pourquoy il faict ainsi ou ainsi quelque chose que ce soit.

La création de l'homme.
Gen. 1.
Péché.
Sapien. 2.
Rom. 5.
Ephes. 2.

Puis nous donnent à cognoistre que cestuy seul dieu, après avoir créé toutes choses, créa Adam premier homme à son image et semblance, le constituant seigneur de toutes créatures en terre. Lequel Adam par la suggestion du diable envieulx tomba en inobéissance contre le commandement de son créateur, et fut le premier qui pécha en ce monde : tellement que nous tous qui sommes descendus de luy, de nostre naissance sommes subjectz à péché, mort et damnation, mis soub la puissance et tyrannie du diable.

La promesse de dieu qu'il envoyroit Jesuchrist.
Gen. 3. 12. 26. 28.

Aprés nous enseignent que dieu promist à Adam, Abraham, Isaac, Jacob, David, et aux aultres pères qu'il leur envoyeroit son filz Jesuchrist, lequel délivreroit de péché et de la tyrannie du diable ceulx qui d'une foy vive se fieroyent en ceste

1. J'ai déjà dit plus haut que cette traduction française s'écarte sensiblement du latin de la Bible de 1532. Elle est, en général, plus développée et le latin plus bref.

Heb. 2. promesse et en iceluy Jesuchrist, espérans ceste délivrance de luy et par luy seul, Et ceste promesse est contenue et souvent répétée ès livres du vieil testament.

La loy.

Or ce temps pendant que noz pères attendoyent ceste delivrance et salut promis, pourtant que l'homme est tel, que de sa nature ne peult ne ne veult se recognoistre pècheur, et tel pècheur qui ayt affaire du Saulveur promis. Ilz nous enseignent que dieu donna sa loy, par laquelle les hommes cogneussent que c'est que péché, et qu'ilz ne sont que péché, voyans qu'il ne font rien voulentiers de ce que la loy commande, mais tout à regret sans affection et par contraincte, de paour d'estre damnez, pourtant que la loy dit que celuy est mauldit qui ne faict tout ce qu'elle commande. Ainsi fut baillée ceste loy, affin que par ce moyen plus ardemmant desyrassent la venue de Jesuchrist, qui les debvoit racheter et délivrer de péché, selon que estoit représenté et signifié aux Juyfz par plusieurs cérimonies, hosties, et sacrifices, ordonnez de dieu, lesquelz furent abolis quant Jesuchrist fut venu, qui estoit la vraye hostie effaceant tout péché[1].

Exo. 19. 20. Rom. 3. Deut. 27. Galat. 3. I Cor. 1. Heb. 10.

Jesuchr. est venu.

Finalement ès livres du nouveau testament qui sont la seconde partie de la Bible, nous est clèrement donné à cognoistre que iceluy Jesuchrist promis, figuré et représenté en l'ancienne loy, a este envoyé du père au temps que iceluy père avoit ordonné en soymesme, et au temps auquel toute iniquité abondoit. Et qu'il a esté envoyé, non point à cause des bonnes oeuvres que aucun eust faict (car tous estoient pecheurs) mais affin que dieu nostre père veritable donnast ces grandes richesses de sa grâce, quil avoit promis.

Luc. 2. Gal. 4. Ephe. 1. Rom. 5. Tit. 3. Eph. 2. Eph. 2. Rom. 15.

L'agneau, L'hostie.

Il nous est doncques expressément déclaré au nouveau testament que Jesuchrist le vray agneau

1. Ce paragraphe est beaucoup plus long que dans l'original latin.

Joh. 1. Isa. 53. I Joh. 2. II Pe. 1. Luc. 1. Heb. 2.

et hostie est venu pour nous remettre en grâce et amour envers son père, payant et souffrant en la croix les peines deues à noz pechez : affin de nous délivrer de la servitude du diable, auquel servions par péché, nous adopter et avouer pour enfans de dieu : nous donnant la vraye paix et repos de conscience, ne craignans plus d'estre damnez, par une vive foy, asseurance et fiance, laquelle le père nous donne, nous tirant à son filz. Car certainement ceste foy là de laquelle nous croyons que Jesuchrist est venu en ce monde, pour saulver les pécheurs, est ung don de dieu, de si grande efficace que ceulx qui l'ont, desyrent faire et accomplir les œuvres de charité envers ung chascun, comme Jesuchrist a faict envers eulx. Car après avoir receu ceste foy, dieu baille son sainct esperit, duquel il marque tous ceulx à qui il donne foy, et est les arres que certainement aurons l'héritage de vie éternelle, lequel esperit tesmoigne à nostre esperit, et faict croire que sommes les filz de dieu, et espand en nous telle charité et amour que descript Sainct Pol aux Corinthiens. A cause d'icelle foy et fiance en Jesuchrist, laquelle se monstre par œuvres charitables, et meut l'homme à icelles faire, nous sommes justifiez, c'est à dire que le père de Jesuchrist (qui est aussi nostre père à cause de Jesuchrist nostre frère) nous tient pour justes et pour filz, de sa grâce ne faisant aucune estime de noz péchéz, ne nous les contant point pour péchéz.

Paix. Rom. 5. Foy. Joh. 3 et 6. I Tim. 1. I Joha. 4. Le Sainct esperit. II Cor. 1. 5. Ephes. 1. Rom. 8 & 5. Charité. I Corin. 13. Galat. 5. Heb. 1. Justification. II Corin. 5.

Il est finalement venu, affin que après que par luy serions purgez de noz péchéz, et sanctifiez, c'est à dire consacrez à son père, à faire ce que son père veult, renoncans à toutes oeuvres charnelles, d'ung franc vouloir, sans contraincte, luy servions en vivant justement et sainctement toute nostre vie, par bonnes oeuvres (pour lesquelles faire dieu nous a préparez) demonstrans que certainement sommes appellez à ceste grâce, car qui ne les faict : il se monstre n'avoir aucune foy en Jesuchrist.

Tit. 2. Bônes œuvres. Sanctification. Luc. 1. Ephes. 2. II Pet. 1.

Jesuchrist nostre maistre & exemple.
Matt. 11 & 23.
Joh. 13. Eph. 5.
I Pet. 2.

Auquel il fault aller, et d'ung grand courage le suyvre pour apprendre de luy : car il est nostre maistre, doulx et humble de cueur, nostre exemple et patron, duquel fault prendre la forme de bien vivre. Semblablement nostre grand evesque, et seul médiateur : qui est maintenant assis à la dextre de dieu son père, estant nostre advocat, priant pour nous : qui indubitablement impétrera de son père ce que nous demanderons ou à luy, ou à son père au nom de luy, car il a ainsy promis. Parquoy ne nous fault craindre quant aurons péché, d'aller hardiment à luy avec une vive et asseurée foy, qu'il nous fera miséricorde : pourtant qu'il est venu pour sauver les pécheurs, et ne nous demande sinon que allons à luy hardiment[1].

Evesque.
Heb. 4.
Médiateur.
I Tim. 2. Heb. 12.
Advocat.
I Johan. 2.
Rom. 8.
Johan. 14.
Heb. 4.
I Tim. 1.
Matth. 11.

Le grand jugement.
II Thes. 2.
II Corin. 5.
Matth. 25.
Vie éternelle.
I Cor. 15.

C'est Jesuchrist qui après que par l'esperit de sa bouche aura mis à mort l'homme de péché, s'asserra en sa majesté, et jugera tous, rendant à ung chascun ce qu'il aura faict par son corps, selon ce qu'il aura faict, soit bien soit mal. Et dira à ceulx qui seront à sa dextre, Venez les beneictz de mon père, prenez possession du royaume qui vous est préparé dès la création du monde. Mais à ceulx qui seront à sa senestre il dira, Départez vous de moy, mauldictz, et vous en allez au feu éternel, qui est préparé au diable et à ses anges. Lors sera la fin, et baillera le royaume à son père.

II Pet. 1.
Johan. 17.
Johan. 20.

Cest cy la cause pour laquelle la bonté de Dieu a voulu que par son sainct esperit nous ayent esté baillez les saincts livres de la Bible par escript, affin que cognoissons et croyons à ung seul Dieu, et à son filz Jesuchrist, lequel il a envoyé : et qu'en croyant ayons vie éternelle de par luy.

I Corin. 3.
Gala. 1.

Aultre fondement que cestuycy, nul ne peult mettre en l'èglise de Jesuchrist, sur lequel elle est fondée. Et desyre S. Pol que celuy soit excommunié et rejetté de Dieu, qui aultre foy et salut

1. Ce paragraphe n'est pas dans le texte latin de 1532.

annoncera que par Jesuchrist : quant ores seroit ung ange du ciel.

Rom. 11. Car de luy, par luy, et en luy sont toutes choses. Auquel avec le père et le sainct esperit soit honneur et gloire éternellement. Ainsi soit-il.

EN SEUDRE

PILOTES HUGUENOTS, ÉMIGRATION EN MASSE, ARRESTATIONS, ETC.

RÉCITS ET PROCÈS-VERBAUX CONTEMPORAINS

1681-1687

« La Seudre, dit Onésime Reclus, dans son beau volume *En France*, n'est qu'un long ruisseau terminé par un très vaste estuaire, par un faux fleuve, dans un pays de craie, puis d'alluvions. Quand elle arrive au bourg de Saujon, c'est un ruisseau de 6 mètres et demi de largeur... A partir de Breuil, elle s'écarte en estuaire avec 500 mètres entre rives et profondeur de 4 à 10 mètres en marée haute. Sans les bancs de sable, sans la redoutable mer de son embouchure où « Maumusson grogne », on aurait voué cet estuaire aux établissements maritimes projetés par Colbert en Saintonge; on pensa d'abord à la Seudre, puis on choisit la Charente et Rochefort devint arsenal et port de guerre. Des salines, des parcs où vivent les huîtres vertes de Marennes, le cabotage d'une dizaine de ports vaseux situés sur la Seudre même et sur quelques chenaux navigables, donnent un peu de mouvement aux rives plates et singulièrement monotones de la Seudre. »

L'impression languissante, mélancolique qui se dégage de cette description exacte, n'est pas celle qu'on éprouve lorsqu'on lit d'anciens documents sur cette région. Le fait seul qu'on hésita, du temps de Colbert, entre cette rivière et la Charente, prouve qu'il y avait alors beaucoup d'animation dans ce « colloque des îles » que la Seudre détache du continent. Les salins y étaient alors les premiers de France et y donnaient lieu à un commerce très considérable, non seu-

lement avec l'intérieur, mais aussi avec l'étranger, et il n'est pas certain que celui des huîtres qui l'a remplacé, mais qui existait déjà autrefois, en constitue l'équivalent. C'est que, sauf Brouage, tout ce pays était encore huguenot sous le grand roi, et que là aussi, là surtout, la persécution systématique a réussi dans une forte mesure, pour la plus grande joie des fanatiques de l'uniformité religieuse, intellectuelle, mécanique et sociale de notre pays jadis si primesautier et si progressif. Le commerce du sel et toute la navigation — la correspondance des intendants en fait foi — étaient entre les mains de ceux de la religion; tout récemment notre honorable confrère, le *Bulletin de la Commission pour l'histoire des Églises wallonnes*, publiait une série de lettres (t. V, 158) confirmant ce fait d'une manière fort intéressante. En voici le résumé :

En 1681 l'intendant fit défendre à tous les pilotes de la R. P. R. de faire entrer ou sortir des bateaux chargés de sel, et aux patrons des navires étrangers, de prendre à leur bord des pilotes P. R. Or il n'y avait presque pas de pilotes catholiques capables de diriger les bateaux à l'entrée et à la sortie; aussi deux de ces derniers furent-ils ensablés. Les patrons se plaignent au consul hollandais qui s'adresse naturellement à l'intendant. Celui-ci résout la difficulté en édictant que désormais, au lieu d'un seul pilote, chaque convoi en aurait deux, un catholique et un P. R., lesquels se partageraient équitablement le gain résultant du trafic. Cette manière de procurer du travail et de l'argent aux catholiques, aux dépens des huguenots, n'était-elle pas ingénieuse? Mais ces derniers, ne se croyant pas encore sur les galères, refusèrent de travailler dans ces conditions un peu trop... suggestives pour ceux qui convoitaient leur place. Embarras des patrons qui s'adressent à l'ambassadeur des Provinces Unies. Celui-ci va trouver M. de Croissy qui promet d'en référer au roi. Le 23 mai Louis XIV qui, en 1681, n'avait pas encore pris son parti de la ruine de ses provinces huguenotes, donna l'ordre de faire rapporter ceux de l'intendant. Cette affaire eut un certain retentissement et l'année suivante, 1682, le bruit parvint en Hollande que la plupart des pilotes et

matelots P. R. étant partis, il est question de rappeler l'intendant.

Si, déjà en 1682, beaucoup quittèrent peu à peu, c'est surtout aprés 1685 que l'exode prit les proportions d'un dépeuplement. J'ai cité il y a quelques mois (*Bull.* 1893, 390) une phrase d'une lettre de l'intendant, de 1687, qui parle de la fuite de 600 personnes à la fois. Cette citation nous a valu d'un correspondant que nous voudrions voir revenir moins rarement à nos études, — M. Lièvre — l'envoi d'une fort intéressante relation contemporaine que des documents officiels, antérieurement recueillis, confirment et complètent très heureusement. Commençons par la relation anonyme. M. Lièvre l'a trouvée à la bibliothèque de la ville de Poitiers, dans un petit cahier de 14 pages, dont elle occupe près de la moitié.

Le 23e février 1687, le Père Debord jésuite du couvent de Marennes prescha ce dit jour, qui estoit un dimanche au soir dans l'église dud. couvent, où on chanta le *Te Deum* pour la santé du Roy, et prit son texte en S. Mathieu, où il est parlé de la transfiguration de N. S. J. C. sur le Tabor et de la voix qui dit : *Tu es mon fils bien aymé auquel j'ay pris mon bon plaisir*, et raporta ces paroles au Roy Louis XIIIIe à présent règnant, dont il fit le panégyrique avec beaucoup d'éloquence. Il dit entrautres choses que le Roy ayant esté randu aux prières de ses sujets comme par miracle, faisoit voir une bénignité et une confiance sans exemple envers tous, se reposant sur leur bonne foy et ne voulant gesner ny retenir personne par violance, que présentement la chose paroissoit assés claire, puis que les rivières, les mers et les ports estoient libres et sans gardes, le Roy ne voulant point d'hypocrites et ne demandant que le cœur de ses sujets.

Vous devés remarquer que la nuit précédente il estoit parti trois barques de Mornaç, une de Chaillevette et une autre de la Tremblade, et que la nuict suivante lad. prédication il y en eut deux ou trois ; la nuict du 24 au 25 aussi trois barques de Mornac partirent, qui achevoient d'emmener tout ce qui estoit resté de gens aud. Mornac, dont les deux premières passèrent sur les 4 heures du matin. Mais une desd. barques ayant esté attaquée par une chaluppe armée qu'on avoit fait sortir dès le soir précédent de Brouage, se deffendit si bien qu'elle passa et se sauva, ayant blessé quelques

soldats de la chalupe armée. La 3e barque, s'estant trouvée trop chargée, a demeuré en Seudre et a esté arrestée par la susd. chalupe et a esté emmenée à Brouage, où on a mis tous ces pauvres gens en prison et dans les fers. Il y avoit vingt-cinq hommes, la pluspart jeunes matelots, et vingt-six femmes et filles avec deux enfans à la mamelle et une vielle de 80 ans. On a desgarni les vaisseaux de la rivière de Seudre et on a paru extrêmement consterné d'une si grande désertion. Ceux de la Tremblade ont esté cause du malheur de ces pauvres prisonniers, parce que le jour précédent ils parloient tout ouvertement de s'en aller la nuict suivante, dont Brouage ayant eu advis a fait un détachement de soldats et par mer et par terre, outre que Mr Foran, chef d'escadron, pour retenir le peuple a fait mettre les habitans de la Tremblade en armes toute la nuict, pendant laquelle on a sonné le toxain.

Voylà qui respond mal à ce qu'avoit dit deux jours devant le Père Debord dans sa susditte prédication. Mais ce n'est pas d'aujourd'huy qu'on peut leur apliquer les paroles de l'apologue : *alia dicunt, alia faciunt.*

Dans le temps qu'on a arresté la barque cy dessus dans la rivière de Seudre, on est venu dire à Mr Foran que Mr du Rivau, capitaine de la marine, luy donnoit advis que les gens de Royan s'estoient embarqués en plein jour sans qu'on en eust pu retenir aucun, que dix barques estoient parties, qui emportoient jusques au nombre de 500 personnes tant du lieu de Royan que d'ailleurs. On a dit aussi que lesd. barques paroissoient échouées à la veüe de Royan, et que s'il vouloit on envoyeroit des soldats et vaisseaux pour les arrester. Mais la chose ayant esté mise en délibération, on a jugé à propos de les laisser aller, parce qu'en deux heures ils devoient avoir assés d'eau pour s'eslever, et qu'il en auroit fallu plus de trois pour se rendre au lieu où ils estoient échoués. Ainsi ils ont continué à faire voile et ont emmené quelques uns de leurs voisins vieux catholiques.

Le 27e février au matin Mr de Monclerc, qui tient le lieu d'intendant à Rochefort, Mr de Verneuil, commissaire de la marine, avec Mr le prévost de Rochefort se sont transportés à Royan, où en leur présence ils ont vu embarquer 200 personnes, quelque chose qu'ils ayent pu dire pour les intimider et pour les retenir. Dès ce jour-là on a mis une frégate et un traversier en Seudre et passage de Monmusson pour empescher les désertions, en attendant l'ordre de la cour, où on a envoyé dès le 25 février.

Le bruit commun est qu'à la Tremblade, à Mornaç et Royan on

avoit presché qu'un chasquun se pouvoit retirer s'il vouloit et que le Roy en donnoit la liberté. Cependant il est vray que ceux qui l'ont ainsi presché ne s'en vantent pas présentement, et que ceux mesme qui l'ont entendu et qui se sont trouvés à ces sermons n'osent pas dire que cela est vray, tant est grande la captivité et la gesne où on tient les esprits dans le malheureux siècle où nous sommes.

Le mesme jour, 27e février, sur les six heures du soir, passèrent à Marennes, trois compagnées de soldats de Brouage, qui avoient ordre de passer toute la nuict à Royan, sans faire aucun bruit ny battre la caisse.

Le 2e mars Mr de Monclerc est retourné de son voyage à Royan et en passant par Brouage a fait mettre en liberté une femme avec cinq enfans qu'elle avoit, dont le plus grand n'avoit pas dix ans. Son beau-frère s'est rendu caution pour elle, mais on a retenu son mari et son frère, qui estoient dans la prison. Cette femme a passé par Marennes avec sesdits enfans, où elle a receu la charité de plusieurs nouveaux convertis qui s'empressoient à luy donner quelque chose pour la consoler de ce qui luy avoit esté pris par les soldats de Brouage qui l'avoient fouillée devant qu'elle sortist les portes de la ville. On attend l'ordre de la cour où on a envoyé en poste dès le 25e février pour sçavoir ce qu'on en fera. C'est monsr de Mornac, premier capitaine de Brouage, qui y est allé[1].

Voici maintenant quelques extraits d'un petit dossier du carton 284 de la série TT aux Archives nationales; il est intitulé *Seudre, informations des* 21 *et* 22 *mars*. On verra, en les rapprochant de ce qui précède, qu'il s'agit de la même affaire — et on remarquera, sans doute, comme nous, que les dépositions sont aussi peu explicites que possible, sans doute parce que personne ne se souciait d'aider à la répression.

Estienne Sourisseau, maistre de barque aagé de 43 ans.

Dit et dépose que, le 24 février dernier, sur l'heure de cinq après midy, le sieur de la garenne St Jacques, major de cette place le fit embarquer dans une chaloupe avec d'autres et le nommé la Roche matelot, sergent de cette garnison qui commandoit quinze soldats faisant partie du détachement qui fut fait en cette garnison, pour aller en la rivière de Seuldre s'oposer à la sortie de plusieurs

1. Cette dernière phrase est biffée dans le manuscrit.

barques dans lesquelles s'embarquoient plusieurs nouveaux convertis pour sortir du royaume. Et estant armé à l'embouchûre de lad^{e} rivière sur les onze heures de nuit, faisant clair de lune, le Sr de Maurenard Laisné capitaine leur commanda d'aller prendre les ordres au bord de la patache de Seuldre et louvoyant ils ouyrent tirer plusieurs coups vis à vis de la patache, et un moment après ils virent venir à eux deux barques qui estoient à la voille, à la première desquelles ils demandèrent d'où elle estoit et où elle alloit. Et comme les gens qui y estoient ne firent point de réponse, ils luy crièrent d'ariver et d'amêner les voilles, ce qu'ils ne voulûrent faire. Cela obligea led^{t} la Roche sergent qui commandoit de faire tirer cinq à six coups de fusils sur lad^{e} barque qui passa sans tirer aucuns coups. Et comme la seconde suivoit aprez, ils lui criérent encore d'amener les voilles, ce qu'elle ne voulût faire, mais il ouyt seullement qu'ils disoient, aux armes, tue, tue, ce qu'aiant ouy led^{t} la Roche ils leur fit tirer quatre à cinq coups de fuzils, et comme ils estoient presque bord à bord de lad^{e} barque, ceux qui y estoient leur tirèrent plusieurs coups de fuzils qui blaissèrent trois soldats, ce qu'ayant veu led^{t} la Roche, continua de les poursuivre et de les charger et à l'instant led. sieur de Maurenard vint à leur secours, qui fit un si grand feu sur eux qu'il les fit eschouer et aborda lad^{e} barque avec eux qui le suivoient et s'en saisirent.

Et ayant monté sur le pont ils n'y trouvèrent q'un homme qu'on dit du depuis s'apeller Jappie. Et ayant fait allumer de la chandelle, il vit aussy trois haches, n'y aiant veu ny fuzils ny espées. Mais que du depuis il vit dans la chalouppe à des soldats deux fuzils qu'on luy dit avoir esté trouvez dans lad^{e} barque; Et dans le moment led. Sr de Maurenard, après l'avoir visitée, fit monter tous les hommes sur le pont et les fit lier deux à deux. Et le lendemain sur les sept à huit heures du matin les fit mettre dans une chalouppe pour les envoier dans les prisons de cette ville où ils furent mis par l'ordre dud. S^{r} major.

Dit de plus, qu'il vit penser lesdits soldats à bord de ladit^{e} barque et que le maistre d'icelle qui se nomme *Chevallier* luy dit qu'il avoit deffendu aux gens qui y estoient de tirer. Et comme il avoit veu que l'on luy emmenoit sa barque, il fut obligé de la suivre et qu'avant de partir de Mornacq il dit adieu au seigneur de Mornacq. Qui est tout ce qu'il a voulu dire.

Louis Puinement maistre de barque aagé de 37 ans.

Dit et dépose que, le 24 février, le Sr de Maurenard Laisné qui estoit avec eux dans une barque, leur dit d'aller prendre les ordres

à la patache de la rivière de Seuldre, ce que voulant faire, et en louvoyant, il vit tirer vis à vis de lad^{e} patache plusieurs coups de fuzils, et un moment après il vit venir deux barques à la voille, et aiant aproché de la première, led^{t} La Roche luy demanda d'où elle estoit, il fut répondu de la Rochelle et qu'elle y alloit. Led^{t} La Roche luy auroit crié d'amener les voilles, ce qu'elle ne voulut faire, et luy tira deux coups de fuzils et elle passa sans leur tirer aucuns coups, aiant le vent bon, et comme la seconde barque s'aprochoit ils furent au devant d'elle en louvoiant, et en passant souz son beaupré, led^{t} la Roche cria plusieurs fois d'amener les voilles, et ne l'aiant pas voulu faire, il lui tira trois coups de fusils, et dans ce moment ceux qui estoient à bord de la d^{e} barque tirèrent sur leur chalouppe plusieurs coups de fuzils qui blaissèrent quatre soldats qui fit que led. la Roche leur donna tousjours la chasse, et vit le déposant que led. Sr de Maurenard en s'aprochant de lad. barque luy fit un si grand feu quelle fut s'eschouer sur un banc de sable et à l'instant led^{t} Sr de Maurenard et eux l'abordèrent, et led. déposant estant monté sur le pont de lad^{e} barque il y trouva le nommé Chevallier qui en est le maistre et bourgeois, lequel luy dit qu'il s'en alloit en Angleterre, et que s'il avoit sceu qu'il y eust dans sa barque tant de femmes qu'il ne seroit point party et qu'il croioit qu'il ny eust que trois ou quatre hommes et sa mère et qu'il n'avoit que quatre fuzils desquels on avait tiré sans son consentement et vit le déposant que led^{t} sieur de Maurenard faisoit lier deux à deux les hommes quy y estoient et le lendemain, il les fit mettre dans une chalouppe qui les amena en ce port, et furent mis dans les prisons de cette ville, qui est tout.

Jacques Bouhé maistre de barque aagé de 60 ans.

Dit et dépose que le 24 janvier dernier led^{t} sieur de Maurenard l'aisné, capitaine, dit qu'il falloit monter le long de la rivière, ce que voulant faire et louvoyant lad^{e} chalouppe qui estoit commandée par le nommé la Roche sergent, estant advancée au devant d'eux à la portée de deux fois d'un mousquet, il ouyt tirer plusieurs coups de fuzils et un moment après ils virent passer une barque à la voille qu'ils ne purent joindre, ensuite il en vint une autre qui estoit aussy à la voille, sur laquelle ils tirèrent plusieurs coups de fuzils et fust eschouée; incontinent ils l'abordérent et led^{t} qui dépose estant monté sur le pont, il regarda dans le fond de calle de lad. barque et y vit plusieurs femmes, et le lendemain led. sieur de Maurenard fit amener lad^{e} barque et les gens qui y estoient dans ce port, qui est tout...

L'intendant était alors Bazin de Besons. Il écrit au contrôleur général, le 1er mars 1687 (Arch. Nat. O. 7 133).

« ... J'ay eu nouvelle depuis deux jours qu'il s'est fait un embarquement considérable le long de la rivière de la Seudre et qu'il est parti un grand nombre de N. C. de Mornac et de plusieurs paroisses des environs... il y a aussi des habitants de Royan qui s'en sont allés ; ce que je regrette le plus c'est qu'il y a plusieurs bons matelots, et on ne scayt quelles mesures prendre avec ces gens-là... Il y aura beaucoup de personnes qui s'en iront pendant la foire... Il y a eu une assemblée vers Tonneins... on à arrêté le fils d'un ministre et cinq autres personnes... M. de Crillon (écrit) qu'il n'y a aucune preuve, sauf un enfant de 12 ans qui a assisté .... »

Le 11 mars il mande qu'on visite de nouveau les vaisseaux et qu'on a barré l'embouchure de la Seudre. Le 22 mars :

« La dernière désertion des habitants de Mornac, de Royan et des environs ne monte pas à plus de 600 personnes [1]... cela a causé beaucoup de misère... ils avoient eu dix-huit mois de suite des troupes logées chez eux... Le long de la coste on aura besoin de donner beaucoup de soulagement l'année prochaine sur les tailles. L'on prendra sur les biens de ceux qui sont sortis... Ceux qui restent sont fort misérables... s'il n'y avoit pas des frégattes et des traversiers qui empêchent l'évasion, il y en auroit beaucoup qui s'en iroient... Il me paroit absolument nécessaire de ramener ces gens-là par douceur... de garder... l'embouchure des rivières... et de faire des exemples sur des particuliers que l'on croît qui contribuent à porter les autres à mal faire ! »

On peut tenir pour certain que si cet intendant en avait eu le pouvoir, ce n'est pas lui qui aurait révoqué l'édit de Nantes et traité ses administrés comme des criminels de haute trahison parce qu'ils ne voulaient pas accepter toutes les décisions du pape et du clergé catholique. Il n'avait, du reste,

1. L'intendant se trompe de moitié. Si l'on veut bien additionner les départs signalés dans le récit contemporain, en se rappelant qu'il y avait environ 50 personnes par barque, on arrivera au total d'un moins 1,200 personnes, sauf les 50 qui furent prises et enfermées à Brouage. On voit par cette analyse d'un seul fait, combien l'émigration a dû être plus forte qu'on ne le croit généralement.

pas une très haute opinion de ce dernier, si on en juge par cette ligne de sa lettre du 18 avril 1687 :

« ... Il y a bien des endroits où les curés... sont si incapables qu'ils ne sont pas en estat d'instruire personne... » ; c'est toutefois pour que ces derniers fussent les seuls maîtres qu'on a chassé tout un peuple, et réduit à la misère ceux qui ne purent pas le suivre.

Qu'on ne s'imagine pas d'ailleurs que cette phrase soit une boutade échappée à un intendant fatigué des tracas que lui occasionnait l'intolérance cléricale. Je pourrais multiplier les témoignages et en citer d'accablants. Je n'en donnerai qu'un seul, postérieur de trente années pendant lesquelles le clergé aurait eu le temps de compléter son instruction et son éducation morale s'il n'avait été uniquement préoccupé d' « instruire » les nouveaux convertis. C'est un

PLACET DES HABITANS DE SAINT-SAVINIEN-EN-SAINTONGE

en 1717[1]

Monseigneur

Les pauvres abittans de Saint Savinien en Xaintonge, au diosaize de Xaintes, avecq tout le respecq, humillitté et soumition quy leurs est possible, suplient très humblement vostre altesse royalle de voulloir resevoir leur juste plinte qu'ils font contre le sieur Béchet leurs curé, de l'injustice quil leurs fait et des sequandalle qu'il cauze en la parroisse par ces mannière de faire, en refuzant de confesser tant les personnes quy se prezante à luy, que ceux quy l'envoy chercher estant malade, dizant quil en est ennuyé et quil aymeroit beaucoup plus qu'il fussent calviniste, qu'il n'auroit pas tant de painnes, en réfuzant de baptizer les enfants quy sont portés à l'églize desquels il en est mor sans baptesme, n'avertissant jamais ces paroissiens ny des feste ny des jusne, revellant la confession publiquemant, dizant plus d'insollance en publicq que n'auzeroit faire un homme de guerre.

Ces pauvres abittans ce voyant n'avoir pas d'esvecque dans ce diosèze, ne sachant où prandre aucunes consollation, se seroit retiretz au prais de messieurs de La mission de Xaintes et les auroit prié de venir en leurs parroisse leurs faire une mission, ce

1. Archives du ministère des affaires étrangères, France 1478, 54.

qu'il auroit accordé à ces abittants, mais lhorsqu'il furent à Saint Savinien pour demander la clef de l'églize au sieur curé, il ne la voullu pas donner, dizant qu'il n'avoit pas bezoin de mission en sa parroisse, ces religieux furent obligés de ce retirer.

Vous voyes Monseigneur combien ces mauvaizes manières sont sequandalleuze au publicq et particullieremant à un nombre de nouveaux convertis quy sont dans cette paroisse, et comme le sallut de ces pauvres gens seroit expozé s'ils n'avoitz recours à réclamer l'hotoritté de vostre altesse royalle protectrisse de la veuve et de l'orphelin cest pourquoy ils la suplie très humblement et très respectueuzement de voulloir espancher sa justice ordinaire sur eux et ils ne cesseront jamais, tant que Dieu leurs donnera de vie, de faire leurs vèux et prière au ciel pour la santé et conservation de vostre altesse Royalle!

SUPPLIQUE EN FAVEUR DE PIERRE BUTAUD

SEIGNEUR DE L'ENSONNIÈRE, GALÉRIEN POUR LA FOI

(1685-1712)

Vingt-cinq ans dans les fers ne purent ébranler sa constance. Le roi, à qui les jésuites, ses protégés, donnèrent, de son vivant et sans qu'il l'eût mérité, le surnom de *grand*, Louis XIV, représenté par les comites et les argousins de ses galères, finit bien par avoir raison du corps, mais non pas de l'âme du noble martyr. Le 23 juillet 1712 le partage se fit : à Louis, le cadavre couché sur le sordide grabat de l'hôpital de l'arsenal de Marseille ; au ciel, l'âme recueillie par les anges et portée dans le sein de Dieu.

Or, l'Ensonnière était un gentilhomme du Poitou qui avait voulu à tout risque aller chercher à l'étranger la liberté de conscience que la révocation de l'Édit de Nantes venait de proscrire en France. Mais, comme tant d'autres fugitifs, poursuivi, découvert, arrêté, il avait été condamné aux galères. Son arrestation est de 1685 ; sa condamnation du 17 mai 1686 : donc, entre ces deux dates, plusieurs mois de captivité et probablement aussi d'obsession.

L'exécution de la sentence prouve qu'il *refusa* formellement d'abjurer.

En effet, nos recherches nous autorisent à affirmer qu'on avait l'habitude, à l'égard des fugitifs, de s'informer, après comme avant le verdict, des dispositions du condamné et de les signaler au Conseil royal, sur la liste des condamnations qu'on lui transmettait. Ainsi parmi les pièces inédites que nous avons recueillies, se trouve un dossier concernant quarante et un fugitifs, hommes, femmes et enfants, et notamment la liste de leur condamnation par le présidial. Louis XIV dut entendre la lecture rapide de cette pièce en son Conseil et prononcer l'arrêt définitif qui figure comme suit à la marge : C.-D.-D. A.; Ce que nous interprétons : *Condamné. Délivré. Délivré aussitôt.*

La première lettre C se trouve en regard de chacun des noms de ceux qui ont *refusé d'abjurer ;* la seconde, de ceux qui sont *disposés à abjurer ;* la troisième, de ceux qui *ont fait abjuration.*

Ce fut après qu'on eut écrit ce C (condamné), apostille royale, que l'Ensonnière joignit la chaine et se mit en route avec elle pour les galères de Marseille.

Il eut ici, entre autres compagnons dans les fers, deux gentilshommes huguenots, comme lui du Poitou, et condamnés, eux aussi, pour cause de fuite : Louis de Kerveno, sieur de Laubouinière et Barraud, sieur de la Causinière, arrêté dans l'île de Ré.

C'est de ce dernier, mort aux galères, que l'Ensonnière écrivait le 10 juillet 1693, à M. de la Place, ministre de l'Église wallonne de Rotterdam. « Aujourd'hui Dieu a enlevé en sa gloire celui dont les hommes n'étaient pas dignes. Il a été sa portion en la terre des vivants; Il est le comble de sa félicité. »

Cette même année, quatre mois avant sa mort, M. de la Causinière avait de son côté écrit à ce même ministre : « Comment pourrions-nous communiquer à ces misérables lâches (les apostats galériens) puisque même ceux qui confessent la vérité hautement nous ont déjà attiré des affaires par leurs indiscrétions qui firent mettre, l'année dernière, le cher M. de l'Ensonnière à la double chaîne, avec des menaces qui auraient été capables d'ébranler une fermeté et une patience

moindre que la sienne. Et tout cela parce que l'on donna avis à nos maîtres que l'on donnait de l'argent aux nouveaux catholiques. Aussi sommes-nous obligés de nous cacher même de ceux qui nous sont associés pour leur faire du bien... le cher M. de Laubouinière est toujours dans son sépulcre des vivants et même très incommodé depuis longtemps. Il se recommanda à vos saintes prières. M. de l'Ensonnière m'a aussi prié de vous assurer de ses obéissances. Ce sont là mes deux camarades et de véritables héros de la république chrétienne des forçats aussi bien que les trois illustres frères qui se nomment de Serre et qui sont de Montauban. »

Ces terribles menaces dont parle M. de la Causinière, se réalisèrent trois ans plus tard, et pour le même motif qui avait fait mettre l'Ensonnière à la double chaîne.

« L'intendant de Montmort, le plus cruel de tous les hommes, raconte le contemporain Larrey[1], envoya tirer de la chaîne un gentilhomme (de L'ansonnière) pour avoir le plaisir de lui faire donner la bastonnade, et un de ses hoquetons ayant refusé de faire cet office qui était celui du bourreau, il prit lui-même une canne dont il donna plusieurs coups à ce pauvre gentilhomme et le fit ensuite mettre dans un cachot. J'épargnerai à ma nation l'odieux récit de cruautés qui s'exercent ailleurs. »

M. de l'Ensonnière était depuis environ deux ans dans ce cachot quand sa femme signa en sa faveur la pétition qu'on va lire, pièce entièrement inédite et trouvée par nous aux Archives nationales de Londres (*Record Office*), dans une liasse de pièces toutes originales (n° 307).

Probablement la femme du noble forçat avait abjuré pour éviter l'exécution de la sentence qui l'avait frappée, et plus tard elle avait réussi à se réfugier à l'étranger.

« A Mylord Williamson ambassadeur et Plénipotentiaire de Sa Majesté Britannique aux conférences pour la paix[2].

1. *Histoire de France sous Louis XIV*, tome VI.
2. De Ryswick. Le vieux diplomate, Joseph Williamson, était fils de pasteur. Louis XIV avait vainement essayé de le corrompre comme il avait acheté d'autres ambassadeurs et ministres. Williamson signa avec Portland le traité pour l'Angleterre.

« Supplie humblement Susanne Naudet, femme de Pierre Butaud sieur de l'Ensonnière, disant qu'ayant voulu sortir de France avec son dit mary en 1685 pour le délivrer des cruelles persécutions qu'on y exerçait contre les Réformés, ils avaient tous deux été arrêtés et emprisonnés et ensuite condamnés, elle à une prison perpétuelle, et luy aux galères où il a été plus de onze ans, et où, depuis environ un an, n'ayant pas voulu déclarer à l'intendant de Marseille le nom des amis qui luy donnaient quelque consolation et quelque secours, cet intendant l'avait lui-même outragé de plusieurs coups de baton, et fait jetter dans un affreux cachot où il est encore dans le plus triste état qui se puisse imaginer, sans pouvoir être secouru ny consolé par aucun de ses amis; que même six d'entre eux, que l'on avait soupçonné de l'avoir assisté cy devant, ont été emprisonnés et qu'un sergent de la citadelle de Saint-Nicolas a été pendu pour luy avoir voulu faire tenir une écritoire, afin qu'il put faire savoir son état.

« Ce considéré, Mylord, il plaise à votre Excellence pour l'amour de Dieu et en veue de la constance admirable de ce fidelle confesseur dans la souffrance pour son saint nom, de contribuer de tout son pouvoir, dans l'occasion qui luy en est présentée par la Providence, à la consolation et à la délivrance de son cher mary, et de deux ou trois cents autres Réformés qui ne sont détenus dans les chaines, non plus que luy que pour avoir refusé d'abjurer la Sainte vérité que Votre Excellence professe de l'Évangile de notre Seigneur Jésus-Christ. Ainsi faisant, Mylord, Votre Excellence fera une chose très glorieuse et très agréable à Sa Majesté Britannique dont vous avez l'honneur d'être ministre dans ces conférences de paix, et attirerez sur votre personne et votre famille un surcroit très considérable des meilleures bénédictions de Dieu. C'est ce que demandera toute sa vie, par ses ardentes oraisons à ce bon Dieu, celle qui est avec un très profond respect,

« Mylord, de Votre Excellence, la très humble, très soumise et très obéissante servante.

« Susanne Naudet. »

Les efforts des plénipotentiaires anglais et surtout hollandais en faveur des protestants français en général et des forçats en particulier furent inutiles. Comme toujours, Louis XIV fut intraitable sur ce point.

Pour ce qui est de l'Ensonnière, le galérien Jean de Serre écrivait le 17 mai 1702 : « Il est toujours au fort Saint-Nicolas

avec mon pauvre frère le puiné. Ils font leur ordinaire ensemble et se consolent mutuellement par de pieux entretiens. Mais ce cher frère est dans un très mauvais cachot, privé entièrement de jour et si humide que même ses habits pourrissent sur lui. C'est une grande merveille que Dieu lui conserve la vie dans une si affreuse caverne. Elle est de 17 ou 18 pieds sous terre. J'ai eu le bonheur de les y pouvoir visiter deux fois et je puis vous assurer qu'ils y vivent fort contents et soumis à la volonté de Dieu[1]. »

César Pascal.

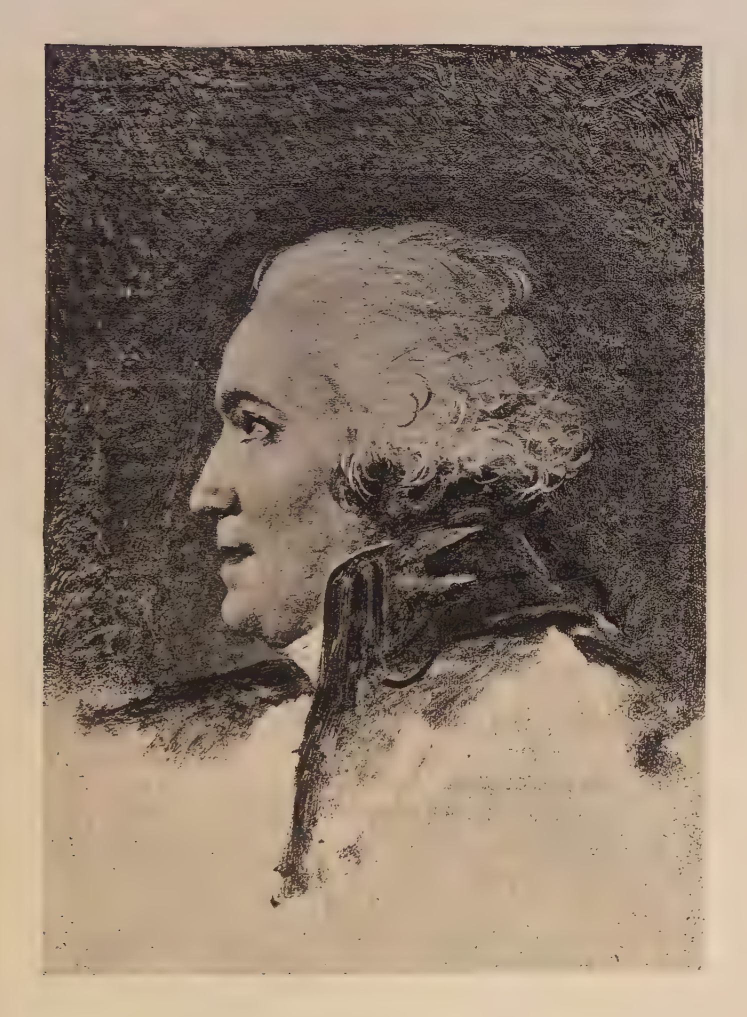
Mélanges

LES PORTRAITS DE RABAUT DE SAINT-ÉTIENNE

Au moment où le *Bulletin* offre à ses lecteurs la reproduction du portrait si expressif de Rabaut de Saint-Étienne d'après la belle esquisse du grand peintre Louis David[2], il est intéressant de tenter une brève iconographie de l'ancien pasteur de Nîmes.

Le peintre du roi Louis XVI, Joseph Boze, avait, pendant un séjour dans le midi en 1780, fait la connaissance de Rabaut[3]. Il le retrouva à Paris quelques années plus tard, après la convocation des États Généraux, et tint à honneur de fixer pour la postérité les traits de ce député du Tiers qui s'était déjà acquis une grande réputation en obtenant l'édit de Tolérance et en revendiquant à la tribune de l'assemblée, avec une éloquence convaincue, la liberté des consciences et des cultes. Malgré nos recherches, il nous a été impossible de découvrir le possesseur actuel de cette toile qui, heureusement, a été magistralement gravée par Étienne Boisson[4].

1. A. Court : lettres diverses.
2. Voir : *Bulletin* (janvier 1894), p. 5.
3. Consultez : *Bulletin* (1867), XVI, pages 552 à 558.
4. Grand portrait de face, gravé par Étienne Boisson, d'après une peinture de Joseph Boze. La bibliothèque de l'Histoire du Protestantisme en



RABAUT DE SAINT ETIENNE

D'APRÈS LOUIS DAVID

Collection Chéramy

Héliog. et Imp. Lemercier Paris

A la même époque, Vérité dessinait, d'après nature, le portrait de Rabaut, le représentant aussi de face, mais d'une manière moins heureuse. Les traits sont amincis, le regard n'a plus cette expression pleine de franchise et de douceur qu'a su lui donner Boze et que nous retrouvons plus saisissante encore dans l'œuvre de David. Il existe plusieurs états de la gravure de Vérité ; l'un porte comme légende : « *Jean Paul Rabaud de Saint-Étienne, bourgeois, député de Nîmes, élu président de l'Assemblée nationale* » et au-dessous sont gravés ces vers de Lutaine :

« De ses frères proscrits, l'espoir et le soutien,
« Il prêcha la vertu dans les déserts de Nîmes.
« En défendant les droits de ces faibles victimes,
« Il les remit en France au rang de citoyen. »

Dans l'autre, la légende a été modifiée et donne ainsi les qualités de Rabaut « *Député de Nîmes, ex-président de l'Assemblée nationale constituante de* 1789, *nommé à la Convention.* » Cette gravure a paru en noir et en couleur.

Un autre portrait avec ces vers :

« De la Religion transmise par nos pères
« S'il ne professe pas le culte et les mystères
« Son cœur en est-il moins et juste et vertueux?...
« Quand on sert la Patrie, on est vraiment pieux. »

nous semble être une simple copie du dessin de Vérité, en tout cas, il a avec lui une grande analogie.

Plusieurs collections des principaux membres de l'Assemblée nationale contiennent le portrait de Rabaut. Dans la série publiée par Dejabin, il est représenté de profil (*Perrin del. Voyez j*or *sc.*). Il se trouve aussi avec la même pose dans la suite gravée par F. Bonneville et dans la *Collection des Amis du peuple.*

Si nous mentionnons le beau profil dessiné par Guérin et gravé par Fiesinger, et la gravure de Claessens, nous aurons

possède une magnifique épreuve avant la lettre qui lui a été offerte par notre collègue M. N. Weiss. Voy. *Bulletin* XXXVI (1887), pp. 546 et 568; elle conserve en outre la plupart des gravures que nous mentionnons ici

passé en revue tous les portraits signés qui parurent du vivant de Rabaut.

Les nombreuses lithographies exécutées plus tard soit par Delpech, soit par Maurin, soit par Motte, soit par Peronard ou Delvaux sont des reproductions souvent peu réussies des gravures de Boisson, Bonneville et Fiesinger.

Nous serions incomplet si nous n'ajoutions pas à cette liste la gravure que vient d'exécuter Thiriat pour la *Revue Chrétienne*, d'après une toile qui appartient à M. de Cabrol, et la miniature ancienne conservée à Nîmes dans la maison des orphelines du Gard[1].

On peut juger par le nombre relativement très grand des portraits de Rabaut de Saint-Étienne, du rang éminent qu'il occupa à l'Assemblée nationale et à la Convention. Mais, tandis qu'il était à bon droit glorifié par les amis de la vraie liberté, les partisans de l'ancien régime, qui voulaient rétablir l'uniformité religieuse, colportaient contre Rabaut les caricatures les plus violentes.

Le voici revêtu de sa robe pastorale, moitié homme, moitié serpent, *rabotant* la Constitution et en détachant des copeaux sur lesquels sont inscrits : « *Perte d'Avignon — Point de Roi — Point de banqueroute*[2]. » Sur l'épaisseur de l'établi sont gravés cinq P pour rappeler l'inscription que peignaient sur leur maison les huguenots du midi et qui signifiaient : PAUVRE PEUPLE PROTESTANT PRENEZ PATIENCE. A cette devise toute évangélique, à cette pieuse résignation, l'auteur de la caricature répond, en manifestant son regret de voir enfin se clore l'ère des persécutions religieuses : « *Les temps sont bien changés.* »

Aux « *Coups de Rabot* » succède bientôt une autre planche « *Les Braves brigands d'Avignon* ». Le député du Gard invite Jourdan Coupe-Tête au massacre des catholiques du comtat Venaissin, il est aidé dans cette œuvre par Bouche et par

1. Je possède une très belle copie de cette miniature due au pinceau de Mme Picheral-Dardier et qui m'a été gracieusement offerte par elle, en souvenir de son père M. Charles Dardier, l'historiographe de Paul Rabaut.

2. Allusion au discours prononcé par Rabaut le 7 mars 1790.

Camus. Pourquoi avoir choisi ces trois députés ? Pour jouer sur les mots et aboutir à un mauvais calembour en prêtant à Rabaut ces paroles : « Ce joli coup de *Rabot* me fait venir l'eau à la *Bouche* », mais surtout dans le but de rendre les protestants responsables et complices d'actes criminels dont ils étaient complètement innocents.

Dans une autre planche tirée à un très grand nombre d'exemplaires, le pasteur de Nîmes frappe au cœur la religion catholique représentée sous les traits d'une femme drapée à l'antique et tenue enchaînée par l'évêque d'Autun qui reçoit de Camus le prix de cette prétendue trahison. « *Combien me donnez-vous et je vous la livre* », dit Talleyrand. — « *Cette grâce efficace doit opérer sur vous* », répond Camus en lui présentant une liasse d'assignats et Rabaut s'écrie en arrachant l'encensoir des mains de sa victime : « *De moitié nous serons ensemble*[1]. »

Il n'est pas superflu de rappeler ces perfides attaques, elles prouvent que le parti catholique ne recula devant aucune manœuvre pour atteindre celui qu'il considérait, avec juste raison, comme le restaurateur des droits et des libertés du protestantisme.

Rabaut était sans peur et sans reproches, la calomnie a passé sans l'effleurer. Il reste un des caractères les plus beaux, une des gloires les plus pures de la période révolutionnaire.

ARMAND LODS.

1. Ces trois caricatures sont conservées à la Bibliothèque Nationale — Cabinet des estampes — *Collection de l'Histoire de France*. Qb 86 et Qb 91. — Dans ces trois compositions, les traits de Rabaut ne sont point dénaturés, ils présentent une analogie frappante avec l'esquisse de David, ce qui confirme la ressemblance parfaite de ce dernier portrait.

INSCRIPTIONS HUGUENOTES

(POITOU, AUNIS, SAINTONGE, ETC.[1])

XI. — La mort chrétienne.

« Mourir en Christ, c'est vivre. » « La mort est la fin et le but de toute créature », écrivait un des membres de la famille Desayvre, dans son *Journal historique*[2] (1550-1662).

Ces mêmes pensées se retrouvent en plusieurs de nos inscriptions :

Au Plessis-Pichet, commune d'Augé (Deux-Sèvres) :

1559 | MOVRIR | POVR | VIVRE[3].

Au Fossé, près de Jonzac (Charente-Inférieure), dans un mur du jardin de la maison Morandière :

ΧΡΙΣΤΟΣ | ΕΜΟΙ ΤΟ ΖΗΝ ΚΑΙ | ΤΟ ΑΠΟΘΑΝΕΙΝ | ΚΕΡΔΟΣ
(*Christ est ma vie, et la mort m'est un gain.* — Philip., I, 21).

Sur une cheminée provenant de l'ancien château de Coulonges-sur-l'Autise, bâti vers 1550 par les d'Estissac, amis de Rabelais, et sympathiques à la Réforme[4] :

NASCENDO QVO[TI]DIE MORIMVR.
(*En naissant, nous mourons chaque jour*).

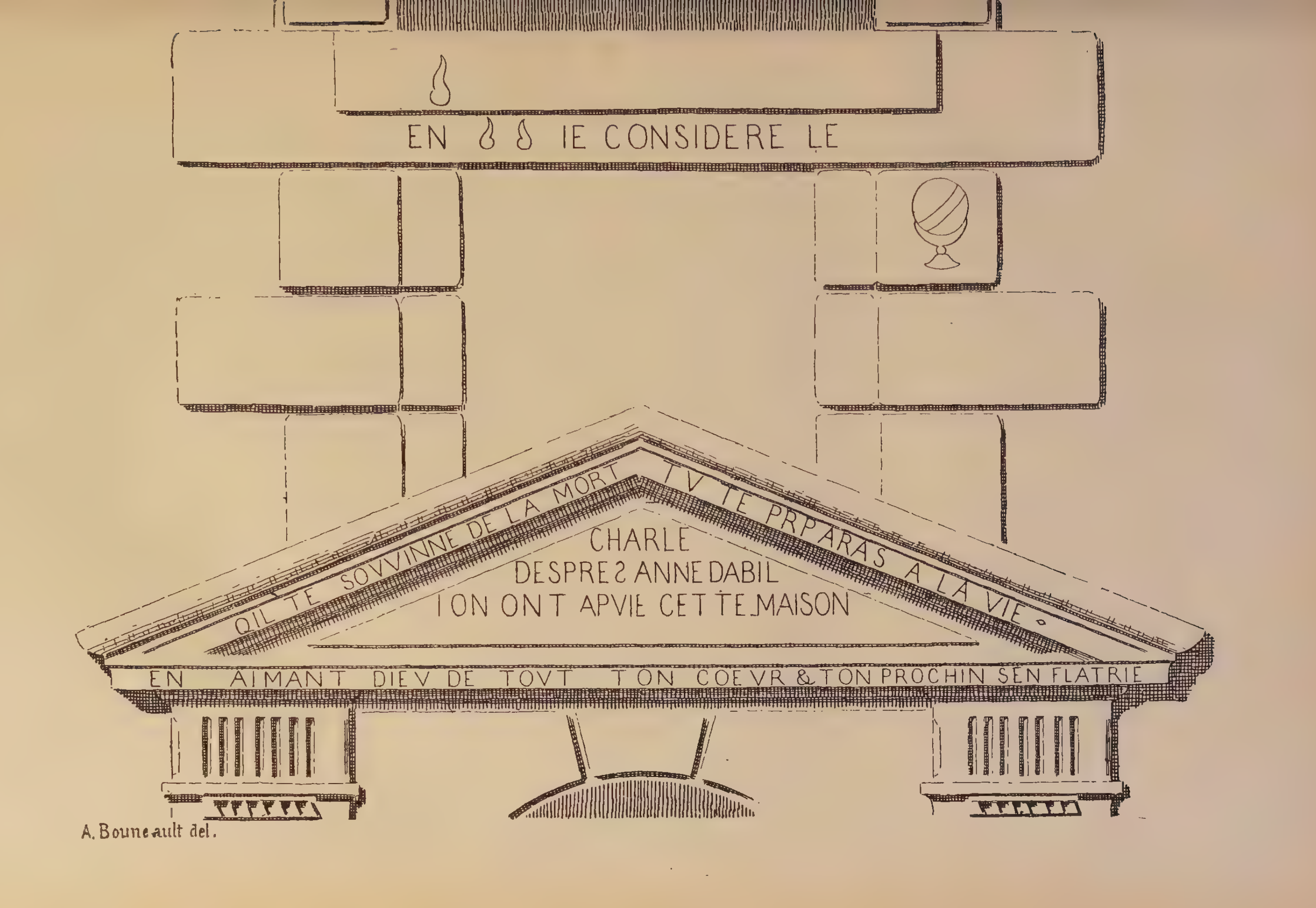
A Chambron, commune d'Ardin (Deux-Sèvres), dans un hangar de la maison Bourdeau :

SOVVIENS △ TOY △ DE △ MOVRIR | ET SACHES QVE TELLE | TA VIE TELLE SERA TA FIN.

Sur la pierre formant clé au-dessus de la porte d'entrée d'une cour de ferme, à la Tour-Carrée, près Saint-Maixent (Deux-Sèvres) :

QVE SE[RT A VN] HOMME | DE GAGNE[R LE] MONDE | SIL P[ERD SON AME].

1. Voy. *Bull.* 1893, p. 658.
2. *Loco cit.*
3. A rapprocher de la devise de Paul Rabaut : *Né à pâtir et à mourir.*
4. Cette cheminée se trouve actuellement à Terreneuve, près Fontenay-e-Comte, dans l'habitation de M. de Rochebrune.



A. Bouneault del.

A Civray (Vienne), « sur une maison »[1] :

MIEVX · V | AVLT · EN | TRER · P | AVRE | AV · CIEL | QVE · RI | CHE · EN | ENFER.

La porte du pavillon principal du château de Bloué, commune d'Ardin (Deux-Sèvres), dont nous avons déjà parlé, a été conservée intacte. Nous en donnons le dessin, dû au crayon habile de M. Arthur Bouneault, architecte et archéologue. Disposée autour du fronton se lit l'inscription suivante :

QVIL TE SOVVINNE DE LA MORT | TV TE PRPARAS A LA VIE |
EN AIMANT DIEV DE TOVT TON CŒVR ET TON PROCHIN SEN FLATRIE

Au-dessus est gravé une sorte de rébus :

EN (trois larmes) IE CONSIDERE LE (un globe terrestre).
(*En larmes je considère le monde*).

Dans le triangle entouré par la première inscription on lit les noms des époux qui bâtirent, vers 1640, ledit château.

CHARLE | DESPRES ANNE DABIL | LON ONT APVIE CETTE MAISON.

XII. — Inscriptions domestiques.
Le manoir éternel. — La porte étroite.

Voici une série d'épigraphes dont l'affinité avec les idées et les mœurs des huguenots est peut-être plus étroitement marquée encore que pour toutes les autres. Ce sont des inscriptions relatives à l'habitation elle-même, qui prie d'entrer par sa « porte étroite » et hospitalière, qui offre la « paix de Dieu » à ses hôtes, mais ne se considère que comme l'humble demeure passagère, et invite à penser à la demeure « meilleure », au « manoir éternel » que Dieu réserve aux seuls justes.

LA PAIX DE DIEV SOIT | SEANS · FAIT LAN | 1585.

dit une inscription de Nieuil-le-Viroul (Charente-Inférieure).

1. *Epigraphie du Haut-Poitou,* par de Longuemar, *in* Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, année 1863, p. 353.

La maison à inscriptions multiples de la rue du Moulin-à-Vent, à Poitiers, porte :

PAIX · SOIT · CEAN[1].

Sur une cheminée de la maison Motheau, à Limort, commune de Clussais (Deux-Sèvres), on lit :

PAIX DE DIEV SOIT ICY. — 1688.

Au-dessus de la porte d'entrée d'une maison située dans la principale rue d'Arvert (Charente-Inférieure), on peut lire ces lignes :

DE NOSTRE DIEV LA BIENHEVREVSE | PAIX |
FERA CEANS SA DEMEVRE A | IAMAIS |
16 BMC 30.

L'inscription de la maison Amalry[2], placée à l'angle des rues Régale et Violette, à Nîmes, appelle, en une invocation poétique, la bénédiction du ciel sur ceux qui l'habitent :

SVB VMBRA ALARVM TVARVM | PROTEGE NOS DOMINE | ET
BENEDIC DOMVM ISTAM ET | OMNES HABITANTE IN EA | MDCCXX
(*Sous l'ombre de tes ailes, protège-nous, Seigneur,*
et bénis cette demeure, et tous ceux qui l'habitent).

Sur le linteau de la porte d'entrée de l'ancienne maison Teulon, à Bouisse-d'Avèze (Gard), est écrit :

PORTA PATENS ESTO | NVLLI CLAVDARIS HONESTO.
(*Porte, sois ouverte : ne te ferme devant aucun honnête homme*).

La maison des Challier de Montsouci, à Vaux[3] (Charente-Inférieure), oublie le salut de bienvenue pour tancer vertement ceux qui commettent des péchés de langue :

QVI RIT ET MORD · QVI MEDIT ET RAPPORTE
NENTRE CEANS · IE LVY DEFEN LA PORTE. | 1648. —

Au logis de Repéroux, commune de Germond (Deux-Sèvres), l'inscription domestique va jusqu'à prendre l'apparence d'une formule de conjuration :

NANTRE · PAS · LARRON | 1634 — 7 AOVST[4].

1. Dans le canton de Celles (Deux-Sèvres), nous avons entendu certains vieillards très âgés s'annoncer à leur entrée chez leurs hôtes, par la formule : « Paix soit céans », ou « Dieu soit céans ».
2. Communication de M. Dardier.
3. Elle appartient actuellement à M. Garnier, maire de Royan, député, d'origine protestante.
4. Relevé A. Bouneault.

Les constructeurs de maisons reproduisirent fréquemment la pensée exprimée en tête du psaume 127, et lui donnèrent plus d'une fois la forme rimée de la traduction de Théodore de Bèze.

Une habitation à façade de bois, située près des Halles de Saint-Jean d'Angély, renferme les inscriptions suivantes[1] :

ON A BEAV SA MAISON | BATIR SI LE SEIGNEVR | NI MET LA MAIN. — PARTA LABORE | NON RELICTA | : M : 1 · 5 · 9 · 3.
(*Enfantée avec travail, abandonnée*).

DIEV SOIT LOVE | A IAMES PAR MOI | IEHAN MESNARD | IEVILLET 1600.

A Xanton (Vendée), maison Fillonneau, ayant appartenu, à l'origine, aux de Villardière, on lit au-dessus d'une croisée :

ON A BEAV SA | MAISON BASTIR | SI DIEV NY | MET LA MAIN | CELA N'EST | QVE BASTIR | EN VAIN | PSEAVME 127 | 1600 |[2].

Même inscription à Marans (Charente-Inférieure), maison Debureau :

ON ◊ A ◊ BEAV ◊ SA ◊ MAISON | BASTIR ◊ SI ◊ LE ◊ SEIGNEVR | NY ◊ MET ◊ LA ◊ MAIN ◊ CELA | NEST ◊ QVE ◊ BASTIR ◊ EN ◊ VAIN | R · DEPECHON ◊ C · CHRISTAIN | 1620.

Au musée de Saintes, sur une pierre de provenance non indiquée :

ON · A BEAV SA MAISON BASTIR SI LE SEIGNEVR NI MEST LA MAIN | CELA NEST QVE : BASTIR EN VAIN · FAVLT DE DIEV ESPERANCE | IEHAN REOLLE · S · R · | SVZANE BLANCHART[3].

A Nîmes, maison Albin Michel, 16, rue Dorée (cette inscription, aujourd'hui recouverte d'un enduit épais, a été donnée de mémoire, et notre texte n'est qu'approximatif) :

NVL NE PEVT SA MAISON BASTIR | SI LE SEIGNEVR NY MET LA MAIN[4].

1. *Epigraphie santone*, p. 271.
2. Voy. *Bulletin de l'Histoire du Protestantisme*, année 1862, p. 4. — Nous complétons ici et rectifions la lecture donnée par M. Prével. Celui-ci ne s'était pas borné à la recueillir, il l'avait fait graver au-dessus de la porte de sa maison de Busseau (Deux-Sèvres), sous cette forme :

SI L'ETERNEL NE BATIT | LA MAISON,
CEVX QVI LA BATISSENT Y TRAVAILLE | NT EN VAIN. PS. 127. V. 1.

3. Relevé Bouneault.
4. Communiqué par M. Dardier.

Une pierre sculptée de la collection de M. Paul Cassagnaud, de La Rochelle, porte ces mots :

LHOMME PROIETTE EN VAIN | SI DIEV NY MET LA MAIN[1].

A la Font-de-Cé de Lusignan (Vienne), maison Eprinchard, on lit ces deux inscriptions rimées, qui se font suite, à l'intervalle d'un vers, dans la traduction de ce même psaume 127 :

ON · A · BEAV · SA | MAISON · BAS | TIR · SI · LE | SEIGNEVR · NY | MET·
LA · MAIN | CELA · NEST | QVE · BASTIR | EN · VAIN · 1644 | IL · CF ·

LON · A · BEAV · VEVILLER | ET · GVETTER · SANS · DIEV |
ON · NE · PEVLT · PROFFITER.

Sur cette même maison de Marsilly (Charente-Inférieure), où nous avons déjà relevé le SOLI DEO, accompagné de la date 1566, deux cartouches expriment, en inscriptions rimées, la même pensée d'espoir en un « manoir » céleste et éternel[2] :

CI BAS NAVONS VN | MANOIR ETERNEL |
MAIS EN CERCHONS | VN TOVT SPIRITVEL.

BIEN ASSIS SVIS ET EN BEAV LIEV
MAIS QVOY PASSENS NE SVIS IE LIEV
PASSANT SVBIET A FEV VENT ET TONNERRE
TOMBANT ENFIN EN RVINE ET PAR TERRE.
PAR QVOY DONC SE FAVLT BIEN DONNER GARDE
DE METTRE TANT SON CŒVR ET AFFECTION
ES LOGIS QVI NE SONT DE GRAND GARDE
LAISSANT ARRIERE LA CELESTE MAISON
QVI LA SVS EST AV HAVT CIEL ETERNELLE
TOVIOVRS DVRANT AVSSI PERPETVELLE.

La même pensée, empruntée au chap. XIII, v. 14, de l'Epître de saint Paul aux Hébreux, avait été déjà exprimée, sous la forme suivante, au-dessus d'un portail, à Montlambert, commune de Lonzac (Charente-Inférieure) :

NON HABEMVS HIC CIVITATEM PERMANENTEM SED
FVTVRAM INQVIRIMVS HEBR · 13 · 1561[3].
(*Nous n'avons pas ici une demeure permanente,*
mais nous cherchons celle à venir).

Le constructeur de la maison Ponvert, rue du Palais, à

1. *Epigraphie santone*, p. 271, et communication de M. de Richemond.
2. Conf. la première inscription dans la maison Venette :

SI. TERRESTRAS DOMVS, etc.

3. Voy. *Épigraphie santone*, p. 194.

La Rochelle, avait accompagné la date de fondation, 1614, d'une phrase qui peut être interprétée dans le même sens :

EN ATTENDANT VNE MEILLEVRE[1].

(Sans nul doute « une meilleure » demeure dans le ciel.)

On a fait cette remarque que l'habitation huguenote rustique des XVIe et XVIIe siècles était rarement en façade sur la voie publique. L'observation est exacte, mais elle doit être généralisée à toutes les maisons de quelque importance. Il est évident que la demeure du pauvre, installée n'importe où, grossièrement construite de mauvais matériaux, n'a jamais pù avoir qu'une durée éphémère; mais beaucoup de gentilhommières datant de deux à trois cents ans gardent encore quelques parties intactes ou à peine remaniées. Ce sont elles surtout qui nous ont conservé des inscriptions. Elles sont généralement précédées d'une cour aux murs élevés, où l'on accède par deux baies jumelles : la grande porte cochère, et une petite porte réservée aux piétons.

Cette petite porte donna lieu, par un facile jeu de mots, à l'application du verset 13e du chap. VII de saint Mathieu : « *Entrez par la porte étroite*, etc. »

Sur la devise de l'imprimeur saumurois Portau (1623), que nous avons citée en note, le texte accompagne la figuration d'un *porteau* ou portail flanqué d'une porte peu élevée.

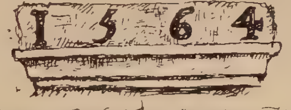
Au Clou-Bouchet, de Niort (maison Frappier), un linteau de fenêtre portant la date 1564 est encastré, ainsi que les pierres ornées portant les deux inscriptions ci-dessous, dans un mur de construction récente bordant le chemin. L'inscription de la « porte étroite » était encore en place il y a une quarantaine d'années, prés d'une porte d'entrée qui accompagnait le grand portail maintenant en ruine.

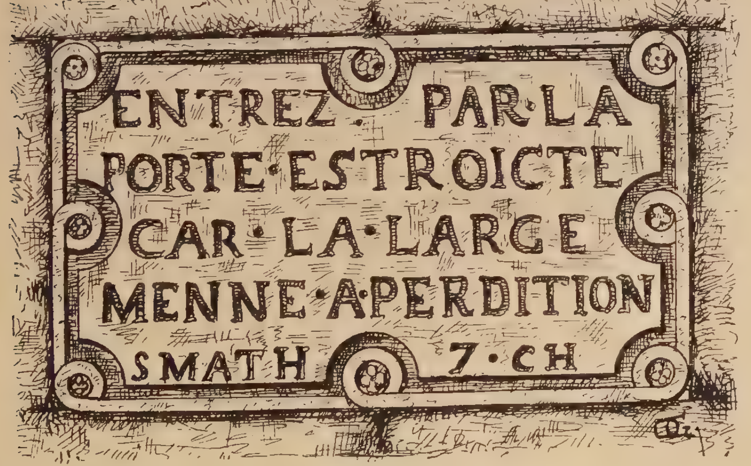
Cartouche de droite :

ENTREZ · PAR · LA | PORTE · ESTROICTE | CAR · LA · LARGE |
MENNE · A · PERDITION | S. MATH · 7 · CH · (verset 13).

1. Cette inscription est actuellement cachée par l'enseigne en bois d'un magasin.







NIORT. Maison du Clou-Bouchet

Cartouche de gauche :

DIEV · MAVLDIT | LA · MAISON · DV | MESCHĀT · ET · BENIT |
CELLE · DV · IVSTE · PRO ·
3CH (Prov., III, verset 33).

Sur la porte d'une maison que bordent à la fois la rue et la lace du Temple, à Briançon (Hautes-Alpes), on lit[1] :

ENTREZ PAR LA PETITE PORTE
CHERCHEZ ET VOVS TROVVEREZ

A Saint-Pompain (Deux-Sèvres), en face du Château, le portail d'entrée de l'immeuble Chiron porte une clef de voûte, *non en place*, sur laquelle est gravée l'inscription :

ANTRE | · PAR LA | PORTE · E | TROITE | LA GRA | NDE · M | ENE · A |
PERDI | TION | FG · GI · 1715 |

XIII. — La maison de Dieu

La « maison de Dieu », le temple, eut son inscription comme la demeure des simples fidèles. On ne pouvait orner son mur nu de statues idolâtriques; mais rien n'empêchait d'y graver la parole extraite du Livre où se trouvaient toute la foi, les consolations et les espérances, où tenait la Religion tout entière.

Un bien petit nombre de ces inscriptions ont été conservées; quelques-unes l'ont été seulement par les procès-verbaux de démolition, comme celle du temple de Bergerac (Dordogne) :

CEST ICI LA PORTE DE LETERNEL · LES IVSTES
Y ENTRERONT · PS · CXVIII, V. 20.

et celle de Civray (Vienne) :

DOMVS MEA DOMVS ORATIONIS VOCABITVR[2].
(*Ma maison sera appelée une maison de prière.*
Esaie, LVI, 7 et évangiles).

(*A suivre*). H. Gelin.

---

1. Voy. *Histoire des protestants du Dauphiné*, par Arnaud, t. II, p. 360.
2. *Histoire des protestants du Poitou*, par Lièvre, t. II, p. 133.

SÉANCES DU COMITÉ

9 *janvier* 1894.

Assistent à la séance, sous la présidence de M. Ch. Waddington, puis de M. le baron F. de Schickler, MM. Bonet-Maury, A. Franklin, J. Gaufrès, A. Lods, W. Martin, F. Puaux, Ch. Read, A. Réville et N. Weiss. — MM. F. Buisson et G. Raynaud se font excuser.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, le secrétaire détaille le sommaire du *Bulletin* du 15 janvier, et signale, outre un article inqualifiable sur la *Saint-Barthélemy*, dans le *Peuple français* du 6 janvier, plusieurs livres et brochures sur lesquels la prochaine livraison devra attirer l'attention, savoir les études littéraires de M. E. Faguet sur le *Seizième siècle*, où il est longuement question de *Marot*, de *Calvin* et de *d'Aubigné;* — une brochure du commandant de Coynard sur *la bataille de Dreux*, aussi intéressante au point de vue militaire que surprenante au point de vue historique; — enfin, de M. A. Erichson, la démonstration que *la liturgie réformée française* attribuée à Calvin n'est que la traduction de celle en usage dans l'Église protestante allemande de Strasbourg depuis 1537. — M. le président lit ensuite une lettre dans laquelle M. Schott, bibliothécaire à Stuttgart, lui annonce l'étude qu'il vient, à la suite de plusieurs autres, notamment sur la Révocation, de consacrer à l'*Eglise du Désert* (*Die Kirche der Wüste*). — Puis il montre combien notre bibliothèque est encore peu connue : dans un fort volume de M. Paul Melon, destiné aux étudiants étrangers, et intitulé l'*Enseignement supérieur et l'Enseignement technique en France* (2e éd., Paris, A. Colin, 1893), notre établissement est indiqué (p. 77), entre les Bibliothèques *nationale polonaise* et *historique et populaire*, comme située encore 16, place Vendôme. — Ceci rappelle à M. A. Réville que l'*Almanach Hachette* indique comme fêtes protestantes *la Circoncision*, *les Cendres*, *la Toussaint* et *la Fête de la Réformation.* — M. Puaux attire l'attention sur un article de M. Lanson, dans la *Revue historique* de janvier, sur le premier *texte français de l'Institution de Calvin*, étude très sympathique qui sera analysée dans le prochain *Bulletin.*

La séance s'achève par un entretien sur la publication proposée par M. Read des discours prononcés le 5 décembre à l'Oratoire.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

Études sur Calvin, par MM. Lanson (Institution) Faguet et Erichson (Liturgie) et sur C. Marot et d'Aubigné, par MM. Faguet et Trial

Décidément Calvin attire de plus en plus l'attention de nos contemporains. Il est certainement bien mieux étudié qu'autrefois, non seulement par des protestants, mais encore par des hommes absolument étrangers à nos questions ecclésiastiques ou religieuses. Commençons par ces derniers.

Le premier fascicule de la *Revue historique* de cette année renferme un assez long article de M. le professeur Lanson, *l'Institution chrétienne de Calvin*, *Examen de l'authenticité de la traduction française* (p. 60 à 75). Il débute par ce paragraphe qui vaut la peine d'être cité parce qu'au lieu des banalités empruntées par les manuels de littérature aux dictionnaires, ou de la phrase impertinente de Bossuet ... « Donnons-lui donc, puisqu'il le veut, d'avoir aussi bien écrit qu'homme de son siècle... » — il résume un jugement réfléchi, fruit d'études réelles et indépendantes.

« Le texte français de l'*Institution chrétienne* de Calvin est, avec » le livre de Rabelais le plus grand monument de notre prose dans « la première moitié du xvie siècle, et l'on peut dire qu'il faut des- « cendre jusqu'à Pascal et Bossuet pour retrouver une aussi haute « et sérieuse éloquence appliquée aux matières de philosophie « morale et religieuse. Si l'on songe de combien de facéties et de « trivialités la pensée de Rabelais s'enveloppe, Calvin nous appa- « raîtra comme étant le premier et le seul qui ait su rendre des idées « graves dans une forme grave, sans une défaillance d'esprit ni de « plume; il est celui aussi qui donna le coup mortel à la théologie « scolastique en inaugurant une théologie nouvelle par l'esprit et la « méthode autant que par le style, je veux dire une théologie « rationnelle et psychologique. A ce titre, François de Sales, Pascal, « Bossuet, Bourdaloue, pour n'en pas nommer d'autres, procèdent « de lui. »

Où est le texte primitif de l'*Institution?* D'abord dans l'original latin de 1536, puis dans l'original français de 1541, traduit par Calvin lui-même sur son édition latine de 1539. Or toutes les éditions modernes et tous les « morceaux choisis » pour donner une idée du

style du réformateur, reproduisent l'édition française de 1560, traduite sur l'édition définitive de 1559 (R. Estienne).

Cette traduction française de 1560 est-elle l'œuvre de Calvin? Les éditeurs strasbourgeois des *Opera Calvini* déclarent que, sauf les sept premiers chapitres du premier livre, presque tout le reste (se composant de l'ancienne traduction de 1541, et d'une traduction nouvelle des additions complémentaires qui forment près de la moitié du texte actuel) *n'est pas de Calvin*. M. L. discute certaines preuves de cette affirmation, et rappelle surtout un fragment d'une préface de Colladon (en tête de l'édition de 1576) racontant que Calvin, après avoir réellement *préparé* le texte français de 1560, c'est-à-dire découpé dans un exemplaire de 1541 les passages non modifiés, et dicté les additions, n'a pas mis lui-même en ordre ou soudé les unes aux autres ces deux sortes de matériaux, ni revu les épreuves de ce travail délicat dont se chargea Colladon. M. L. modifie donc ainsi la conclusion des éditeurs strasbourgeois : « Calvin « a fait la traduction de 1560. Mais toute la partie matérielle d'écri- « ture, revision, correction d'épreuves, il ne l'a pas faite : les « preuves des éditeurs du *Corpus* valent pour cela, et pour cela « seulement. »

N'est-il pas, néanmoins, préférable de s'en tenir à cette dernière édition plus ou moins bien revisée, puisqu'on a coutume de reproduire les chefs-d'œuvre littéraires tels qu'ils sont sortis, en dernier lieu, des mains de leurs auteurs? Nullement, car, entre 1541 et 1560, le style de Calvin a subi de profondes modifications dues au « progrès de la langue et à son progrès à lui, pendant vingt années ». Et M. L. nous donne une série d'exemples comparatifs des éditions de 1541 et 1560 pour montrer que si le texte de 1560 a plus d'aisance, de netteté, il est littérairement inférieur à celui de 1541, première forme de la prose française, encore toute imprégnée de « la simple et forte gravité du latin ». — Il faudrait donc réimprimer le texte de 1541, celui qu'on continue à lire et à citer étant « en somme, faux pour l'usage qu'on en fait ».

Cette conclusion, si fortement raisonnée et démontrée, devons-nous, à notre tour, l'accepter? Oui, si la traduction, en 1541, de l'*Institution* de 1539 est vraiment le premier morceau de prose française de quelque importance qui soit sorti de la plume de Calvin. Or, M. L. oublie, sans doute parce que les savants strasbourgeois l'ignoraient eux-mêmes en rééditant ce livre, que quatre ans avant 1541, en 1537, Calvin écrivit lui-même un résumé français renfermant la traduction intégrale de plusieurs morceaux de la

première édition de son *Institution*, savoir celle de 1536. C'est l'*Instruction et Confession de Foy dont on use en l'Église de Genève*, que j'ai eu déjà l'occasion de citer plus haut. En publiant (1878) avec M. Th. Dufour, ce précieux texte découvert par feu M. H. Bordier, feu M. A. Rillet avait déjà remarqué dans son admirable introduction (p. XLIX à LI), que « la seconde moitié de ce caté- « chisme est, en grande partie, textuellement tirée de l'*Institution* « dont elle reproduit les thèses, dépouillées de leurs riches déve- « loppements. Calvin, qui travaillait à son catéchisme en ayant « l'*Institution* sous les yeux, après avoir pris de celle-ci un ou deux « passages, trouva bientôt plus simple de se faire sans scrupule le « plagiaire de lui-même; et il a, de cette manière, transporté dans « le petit ouvrage divers morceaux du plus grand. Ainsi toute « l'explication de l'oraison dominicale, les articles sur l'espérance « et sur la persévérance dans la prière sont la traduction pure et « simple du texte latin de l'*Institution* (de 1536) ». Et, après avoir remarqué « la persistance naturelle des formes latines dans les « morceaux traduits de cet idiome », M. R. conclut par ces lignes qui n'ont rien perdu de leur justesse : « C'était presque le début de « Calvin dans l'usage de la langue vulgaire. Sauf l'Épître, placée en « tête du Nouveau Testament publié en 1535 par Robert Olivétan, « et peut-être l'écrit sur la Cène, composé en 1536 (*Lettre* du « 17 mars 1546), il n'avait encore rien fait paraître en français. Au « point de vue purement littéraire, le Catéchisme *peut être considéré* « *comme les prémices de ce talent hors ligne.* »

De M. Lanson à M. E. Faguet, c'est passer d'un travail très étudié sur la langue de Calvin, à une appréciation plus générale de la *vie*, du *dessein* et de la *doctrine* du réformateur. M. F. vient, en effet, de publier, sous le titre *Seizième siècle*[1], une série de huit *études littéraires* dont trois nous intéressent : *Clément Marot* est une des meilleures de ce recueil, originale, équitable, sympathique à ce « premier des trois grands ouvriers de notre littérature poétique classique ». Les deux autres « ouvriers » sont Ronsard et Malherbe, celui-là grand adversaire des protestants, qui surent lui répondre[2], celui-ci, on s'en souvient, huguenot par son éducation[3], tandis que Marot le fut surtout, malgré ses défaillances, par sa piété très sin-

1. Paris, Lecène, Oudin et Cie, un volume in-18, de XXXIII-425 pages, 1894.
2. Voy. *Bull.*, 1888, 578, 636, et 1889, 130.
3. *Bull.*, 1891, p. 387 et 447.

cère, que M. F. reconnaît d'ailleurs, sans la montrer toutefois ce qu'elle fut, très différente de la piété catholique de son temps. On regrette aussi l'absence d'une appréciation littéraire de la traduction des psaumes, mais M. F. tient sans doute à éviter les chemins battus par ses devanciers.

D'Aubigné lui est beaucoup moins sympathique que Marot. Non qu'il soit absolument injuste pour « un des plus grands caractères « et un des auteurs les plus brillants de notre XVIe siècle... un grand « journaliste en prose et en vers ». Mais il lui en veut pour deux raisons : « Sous toutes ses grâces et tous ses agréments il était vio- « lent et entêté. Cela en fit un homme de conviction ; et les guerres « et les atrocités du temps s'y joignirent pour en faire un homme « de parti. Il fut de son parti avec véhémence, avec colère et avec « orgueil ». Puis « D'Aubigné est un Français qui a voulu être un « Genevois. Ce n'était pas une sotte ambition; mais c'était une « ambition, et toute ambition fausse un peu le naturel ». — Pourtant, quelques pages plus loin, on lit : « Il est si vrai que ce n'est « jamais que d'un sentiment profond que la poésie vraie peut « jaillir, que c'est encore la passion religieuse qui lui a inspiré, « même dans ses *Poésies mêlées*, les plus beaux accents ». Cette conviction, cette passion religieuse jaillissant en accents poétiques beaux *parce qu'ils sont vrais*, n'étaient donc pas le résultat d'un entêtement violent et d'une ambition faussant le naturel? — Assurément l'étude de M. L. Trial sur le même personnage (*Revue de Bordeaux*, 1893) est moins brillante, moins paradoxale que celle de M. F., mais aussi plus complète et plus mesurée.

Calvin occupe le centre du volume dont j'analyse une partie, entre Rabelais et Ronsard. J'ai lu ces pages avec autant d'intérêt que celles consacrées à Marot et à d'Aubigné, mais je crains de ne pouvoir, en ces quelques lignes, rendre mon impression, assez complexe. La *vie* du réformateur est aujourd'hni assez connue pour qu'on puisse demander à M. F. *où* il a vu qu'en 1527 Calvin fit, à Paris, la connaissance de Farel; — qu'il étudia le droit à Orléans pour faire diversion à son penchant pour Luther, renonça ensuite à ses bénéfices et se mit à prêcher dans les environs de Paris, à Paris même, incapable « de supposer un instant que quiconque ne pensait pas exactement comme lui, pût avoir raison »; — qu'il se borna à inspirer le discours de N. Cop, rédigea l'Institution à Nérac, n'hésita guère lorsque Farel le retint à Genève, etc. ? Assez de documents précis nous éclairent sur chacun de ces points pour nous dispenser d'essayer de nous représenter *comment les choses ont dû*

se passer, ou d'aboutir à des affirmations comme celles-ci : A Genève, dès son arrivée, Calvin « vit très vite... qu'après une grande et dou-
« loureuse révolution les hommes ont besoin du despotisme et sont
« merveilleusement disposés à l'accepter, à condition que ce soit un
« despotisme plus dur que l'ancien, et très différent... Après ce rai-
« sonnement d'ambitieux, il en eut un autre de sectaire, de prophète
« et d'homme de foi. Il vit que si Genève avait besoin de lui, il
« avait, pour sa foi, besoin de Genève »... Son *Épître à François Ier* avait été « une avance » qui fut repoussée, bien que « les rois de
« France aient hésité quelquefois entre le catholicisme et le pro-
« testantisme *qui flattait leurs ambitions secrètes* », ce qu'on ne comprend guère lorsque, sur la même page (133), on lit que « le
« mouvement protestant français avait de grandes chances d'être
« féodal... ou communaliste... c'est-à-dire *pas monarchique* ».

On voit que si d'Aubigné est peu sympathique à M. F., ce « pro-
« fond politique » qui s'appelle Calvin lui est antipathique. Il n'a pas de cœur, comme le prouve, sinon la fameuse lettre à M. de Poët, « fausse très probablement », du moins celle qu'il écrit, entre autres, à Mme de Cany contre un de ces fripons, malheureusement inconnu, qui au XVIe siècle comme aujourd'hui, abusaient des personnes charitables. On pourrait demander à M. F. qui donc, à cette époque, était tendre, même pour de très honnêtes et paisibles hérétiques, mais, puisqu'il a lu les lettres à Mme de Cany, pourquoi ne cite-t-il pas celle où Calvin lui raconte la mort de Mme de Normandie et où il y a, sinon de la tendresse, sentiment moderne, du moins du cœur[1] ?

Je me demande aussi pourquoi M. F. définit le protestantisme « une explosion de l'idée d'infini... sans cause précisément connue », quand ailleurs il nous laisse bien entendre qu'il fut une protestation de la conscience contre des pratiques et des théories religieuses qui devaient à la longue la soulever, et, chez Calvin surtout, une affirmation de l'absolue souveraineté de Dieu, laquelle ne découle pas logiquement de l'idée abstraite et vague de l'infini ? Car, il faut rendre cette justice à M. Faguet, son exposé, très étudié, de la *doctrine* de Calvin est, à tout prendre, exact, clair et fort intéressant. — Ce qui l'est moins, c'est la valeur des arguments qu'il nous oppose, et dont le principal est celui-ci, qui revient souvent : A la tradition catholique les protestants opposent une tradition protestante où

1. Voy. n° 1179 du t. XIII des *Opera* (éd. de Brunswick); celle que cite M. F. est le n° 1693 du t. XIV.

« dans trois siècles et sans doute avant, il y aura autant de contradictions » que dans l'autre. Comme si, en mettant la Bible entre les mains du peuple, les réformateurs ne lui avaient pas donné le moyen, que les catholiques lui refusent *encore aujourd'hui*, de contrôler et de corriger sans cesse leur tradition naissante. — Mais on reconnaît ici un argument favori de Bossuet, auquel, dans cette étude, M. Faguet a beaucoup emprunté et auquel il nous renvoie avec confiance, par exemple, à propos du style de Calvin: « Bossuet, comme toujours, a tout dit d'un seul mot : c'est « un style triste ». — N'est-il pas entendu, en effet, depuis le livre de M. Rebelliau, et malgré des réserves fortement documentées ici même [1], que sur le protestantisme et sur son histoire, *Bossuet a tout dit*?

Avec M. Erichson [2] nous revenons à des textes. Il s'agit de la liturgie attribuée à Calvin, en usage dans l'Église française de Strasbourg et ensuite introduite par lui à Genève. Cette liturgie est-elle réellement de Calvin, telle est la question à laquelle M. E. répond en mettant sous nos yeux presque tous les éléments du problème. — Elle n'a d'abord consisté qu'en *Aulcuns Pseaumes et Cantiques mys en chant. A Strasbourg* 1539 (1 ex. à la Bibl. de Munich), parce qu'avant cette date le pasteur français n'avait pas le droit de baptiser, bénir les mariages et célébrer la sainte Cène, et que le culte ne consistait que dans la prédication, la prière et le chant. Mais ce droit lui fut accordé dès la fin de l'année 1538 ou le commencement de 1539, et ce recueil de Psaumes et Cantiques reparut aussitôt, augmenté d'une liturgie. Malheureusement aucun exemplaire de cette édition n'a encore été retrouvé. L'édition suivante, *La manyère de faire prières aux églises francoyses*... 1542 (dont on ne connaît aussi qu'un exemplaire, à M. Gaiffe, décrit par M. Douen, *C. Marot*, I, 333), fut préparée par le successeur de Calvin, Pierre Brully, et rééditée à Genève la même année 1542, puis en 1545, avec quelques modifications.

Or, lorsqu'on compare l'édition strasbourgeoise de 1542 avec un exemplaire du psautier et de la liturgie *allemande* de la même ville, et de 1539 (*Psalter mit aller Kirchenübung*... W. Köpffel, identique à un autre de 1537), on découvre que l'ordre du service liturgique du dimanche est absolument le même dans les deux

1. *Bull.* 1892, 108 à 112 et 154 à 165.

2. *Die Calvinische und die Altstrassburgische Gottesdienstordnung*, 35 pages in-8°, Srtasbourg, Heitz 1894.

Églises [1] et que Calvin (ou son prédécesseur ?) s'est borné à adopter cet ordre et à traduire librement en français cette liturgie allemande. Il résulte de cette découverte que Calvin n'est pas l'auteur, mais tout au plus le traducteur entre autres, de la célèbre Confession des péchés. Il a, en outre, emprunté à la « *Manière et fasson* » ou première liturgie de Farel (1533), celle du mariage, et il n'y a guère que les formulaires du baptême et de la communion dont il soit l'auteur. C'est ainsi qu'il faut désormais interpréter ce qu'il dit sur ce sujet dans son « *Discours d'adieu aux ministres* » (*Opera* IX, 894).

Mais il y a plus encore. M. Erichson a voulu remonter à l'origine de cette liturgie allemande de 1539 et il a trouvé qu'elle n'est au fond qu'une modification de la « *Messe évangélique* », adaptation protestante, en 1524, par le Strasbourgeois Théobald Schwarz, de la messe catholique. En réalité il n'y a donc pas eu de rupture absolue entre le culte de la nouvelle Église et celui de l'ancienne, grâce à l'esprit conservateur et sagement progressif des Strasbourgeois, auxquels — il n'est que juste de le reconnaître — nous devons ainsi la première forme de notre culte réformé français. Cette forme primitive a, il est vrai, été notablement desséchée depuis lors, surtout en ce qui concerne la participation des fidèles au culte, mais, chose étrange, on était autrefois plus large qu'aujourd'hui en ce qui concerne l'*uniformité*. Dès 1524 et 1530, en effet, les autorités ne recommandaient la « messe allemande et évangélique » que comme un modèle et mettaient les protestants en garde contre le « culte formaliste de la lettre » de cet ordre liturgique ! Il y a décidément plus que de la curiosité, il y a du profit à étudier notre passé. Remercions donc M. E. de sa brochure, et souhaitons-lui de découvrir non seulement le premier texte de *La manyère* de 1542, mais encore, *la forme exacte du culte qu'on célébrait à Genève, avant le départ de Calvin pour Strasbourg*.

N. W.

1. Voici cet ordre : 1° Invocation et Confession des péchés ; 2° Absolution (*Paroles de l'escripture pour consoler les consciences et absolution*) ; 3° Chant (1re *partie du Décalogue*) ; 4° Prière ; 5° Chant (2e *partie du Décalogue*) ; 6° Prière. Lecture de la Parole de Dieu et Sermon ; 7° Prières générales ; 8° Paraphrase de l'oraison dominicale ; 9° Chant (*Le Symbole des Apôtres* ou *un Psaume*) ; 10° Bénédiction (Nombres 6).

Le Gérant : FISCHBACHER.

4745. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — MAY et MOTTEROZ, directeurs.

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. Weiss, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

Il sera rendu compté, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DÉPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE.

Émile Faguet. — **Seizième siècle, Études littéraires** (Commynes, Clément Marot, Rabelais, Calvin, Ronsard, du Bellay, d'Aubigné, Montaigne). Paris, Le Cène, Oudin, 1 vol. in-18 de xxxiii-425 pages, 1894.

Exposition universelle de Chicago. **Les œuvres du protestantisme français au XIXe siècle**, publiées sous la direction de Frank Puaux, un volume grand in-4° de xxxii-480 pages. Paris, Comité protestant français, 11, avenue de l'Observatoire, 1893. Nombreux portraits et gravures hors texte et dans le texte.

Souvenir du Jubilé de la colonie agricole évangélique protestante de Sainte-Foy (Dordogne), fondée en 1843, établissement reconnu d'utilité publique en date du 8 avril 1863. Compte rendu de la réunion tenue à la colonie le 11 juin 1893 à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation, sous la présidence de M. Alfred André, président du Conseil d'administration. Un volume de 110 pages in-4°. Paris, Fischbacher, 1894. Nombreuses illustrations hors texte.

Charles Bœgner. — Au service de Dieu. **Souvenir du cinquantenaire de l'institution des diaconesses de Strasbourg**, 1842-1892. Un volume de 158 pages in-8° illustré de nombreuses gravures et portraits hors texte. Strasbourg, imprimerie Strasbourgeoise, 1893.

Charles Sauzé, magistrat. — **Inventaire de l'hôtel Rambouillet à Paris**, en 1652, 1666 et 1671, **du château de Rambouillet** en 1666 et **des châteaux d'Angoulême et de Montausier**, 1671. Un volume de 191 pages in-8° publié pour la Société archéologique de Rambouillet, avec une préface de M. F. Lorin, secrétaire de cette société. Tours, imprimerie Deslis frères, 1894.

M. D. Reymond, ministre de l'Evangile. — **Mes Souvenirs** ou Notice sur le Réveil religieux dans le midi de la France et en particulier dans les Cévennes, le Gard, l'Aveyron et le Tarn, se rattachant à mon activité dans cette contrée. Un volume in-18 de 187 pages, se trouve chez l'auteur à Lacaune (Tarn) et chez les libraires protestants.

4745. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — May et Motteroz, directeurs.